

LE DEVOIR

Vol. LXXXV - No 211

MONTRÉAL, LE MARDI 13 SEPTEMBRE 1994

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

L'ÉCONOMIE

Le Groupe Jean Coutu double sa taille

PAGE B 2



LES ACTUALITÉS

Lech Walesa préfère le Canada tel qu'il est

PAGE A 2



CULTURE

La crise s'enlise au TNM

PAGE B 10



LE MONDE

Un avion s'écrase près de la Maison-Blanche

PAGE B 5

UNE VICTOIRE DU PQ À L'ARRACHÉ

PERSPECTIVES

À quoi ça sert une campagne?

À quoi a servi cette interminable campagne électorale? De la même manière qu'elle a fait ressortir la nécessité de réviser la loi électorale, elle a mis en relief l'inutilité apparente d'un exercice aussi long que fastidieux. Quels que soient les résultats électoraux proprement dits, il en ressort exactement ce qui était déjà manifeste le printemps dernier: l'insatisfaction profonde à l'égard du gouvernement, le besoin de changement, le refus de l'option souverainiste.

Pour sortir de cette implacable trinité, il aurait fallu que les deux principaux chefs se laissent interpeller par les électeurs et, au lieu de monologuer en chassé-croisé d'un bout à l'autre du Québec, consentent à dériver de leur plan de match. Au contraire, livrés pieds et poings liés à leurs stratégies et tacticiens de tout poil, ils se sont laissés corseter et ficeler comme à loisir. Ce ne sont pas eux qui ont mené, ce sont les appareils partisans.

Ça a donné une campagne sur la défensive à l'extrême. On l'a bien constaté le soir du débat télévisé, chacun s'efforçant de faire trébucher l'autre, mais se livrant peu lui-même, juste assez pour éviter les pelures de banane. On l'a vu aussi avec la rapidité par laquelle la moindre rumeur ou incartade, le plus petit bobard ou souffle médiatique étaient décortiqués et commentés, par télécopieurs interposés, à la minute près.

Campagne de l'instantané, de la capsule, du vidéoclip. «Politiquement direct», prétendait fièrement Musique Plus. Même M. Parizeau a trouvé le temps et le moyen de s'y livrer à des confidences époustouflantes, mais «Belette vibrante» n'en a pas eu pour discuter de son programme et de ses projets avec les médias écrits. Plus difficile à gérer, faut-il croire.

De fait, la discipline de parti était telle que même les candidats dits vedettes n'ont pas osé la transgresser. Et ceux qui, les premiers jours, ont évoqué des sujets de leur compétence et qui leur tiennent à cœur, ont été rabroués de telle manière qu'ils sont vite rentrés dans le rang. Que les Richard Le Hir, Diane Lavallée et Jean Rochon s'en tiennent à «scripts» établis en haut lieu, sous peine de déchéance dans l'arrière-ban. La loi d'airain est telle que seul M. Parizeau pouvait s'en départir quelque peu. Même Lucien Bouchard s'est tenu coi.

De façon moins flagrante, parce que les «penseurs» y sont moins nombreux, M. Johnson ne tolérait non plus aucun écart. Le candidat Yvon Charbonneau, pourtant rompu à son franc-parler d'ancien chef syndical, s'est fait rabrouer — à propos de la loi 142 sur l'industrie de la construction — et il est sagement rentré dans le rang.

Si on ajoute que les tiers partis sont désavantagés sur tous les plans et n'arrivent pas à briser le carcan bipartisan, qu'au surplus les tiers — groupes de pression, syndicats, patrons et lobbies en tout genre — n'ont pas voix au chapitre, la question est on ne peut plus pertinente: si une campagne électorale ne sert pas à un énorme brassage d'idées et de projets, à la confrontation des opinions divergentes, à mesurer ce qui fait courir ceux qui nous courtisent et à séparer, chacun pour soi, le vrai du toc, à quoi ça sert?

Dire qu'il y en a même qui proposent que la publication de sondages soit contrôlée, à tout le moins limitée durant la phase ultime de la campagne, pour ne pas influencer indûment les électeurs et ne pas augmenter l'effet d'entraînement des indécis qui veulent voter gagnant. Pour être efficace, cet interdit devrait d'abord s'adresser aux partis eux-mêmes, qui s'en servent abondamment pour ajuster leur stratégie au gré du moment et de l'humeur. Les médias abusent peut-être de cet outil d'information, mais ils ne sauraient en priver leurs lecteurs et auditeurs, alors que les «vieux» partis les raffinent sans cesse.

Au surplus, ces coups de sonde incessants nous permettent, à nous aussi, de mesurer l'évolution de l'opinion et, cette fois, la flagrante inutilité d'une campagne de 50 jours, à plus de un million de dollars par jour. Non seulement y a-t-il lieu de raccourcir ce marathon, mais on peut se demander si un super-sondage périodique ne ferait pas davantage l'affaire.

Des ombres sur le mur évoquées par Platon aux fax et à la démocratie électorale ficelée et aseptisée à l'extrême, il nous reste au moins le loisir de rappeler que, du Métropolis ou, plutôt, du Capitole, il n'y a qu'un pas à la roche tarpéenne, des honneurs suprêmes à la ruine...

INDEX

- AgendaB8
- Avis publicsB7
- ClasséesB7
- CultureB10
- ÉconomieB2
- ÉditorialA8
- Le mondeB5
- Mots croisésB7
- Les sportsB9

MÉTÉO

Montréal
Ciel variable, 30% de probabilité d'averses en après-midi. Max: 23

Québec
30 pour cent de probabilité d'averses le matin. Dégagement en l'après-midi. Max: 21

Détails en B4

Les libéraux dans l'opposition, mais en force

JEAN DION
LE DEVOIR



SERGE CHAPLEAU

Parizeau s'engage dans la troisième période

MICHEL VENNE
LE DEVOIR

Québec — Le Parti québécois s'est engagé hier soir dans la troisième période définie par son chef Jacques Parizeau, celle qui mènera à un référendum sur la souveraineté en 1995.

En célébrant la victoire du PQ, hier soir, le vice-président du parti, Bernard Landry, a souhaité que les Québécois aient la possibilité de «choisir sous peu l'égalité et l'indépendance».

«La prochaine dont parlait René Lévesque, ce n'est pas ce soir, mais elle viendra», dit-il, enrobant son propos à la fois d'humilité devant «les immenses responsabilités qui nous attendent», et d'un bon mot à l'égard des anglophones et des allophones québécois ainsi que pour les

compatriotes du reste du Canada.

Il a promis que le gouvernement du Parti québécois serait le gouvernement de tous les Québécois, quelle que soit leur origine et quel que soit le parti qu'ils auront choisi.

Il annonce pour les prochains mois, vers le référendum, une démarche démocratique. Il souhaite que non seulement les Québécois mais aussi «nos compatriotes du reste du Canada suivent aussi ce chemin démocratique. Ce que nous proposons correspond autant à l'intérêt du Québec que du Canada», a-t-il souligné.

Après quelques minutes d'inquiétude, alors que les résultats tardaient à être connus et que la partie semblait plus serrée que prévue, les partisans péquistes réunis au

VOIR PAGE A 10: PARIZEAU

L'opposition sera à Montréal

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

le solitaire dans la vague bleue qui a traversé le Québec, Montréal la rouge, est à toutes fins utiles passée dans l'opposition au terme du scrutin d'hier soir. L'avancée péquiste dans quelques comtés montréalais et l'élection de ténors du PQ parviendront-ils à faire en sorte que la locomotive du Québec ne soit pas reléguée à la voie de service?

Au moment de mettre sous presse, dans les trente comtés que compte l'île de Montréal, on n'anticipait une majorité libérale malgré quelques importants gains péquistes. À la dissolution de l'Assemblée nationale, le PLQ détenait 25 comtés et le PQ, cinq comtés de l'est et du centre de l'île. Mais au terme du scrutin d'hier soir, le clivage qui sépare la métropole du reste du Québec, et anglophones, allophones des francophones, s'est fait plus marqué que jamais. Plus encore, l'île de Montréal se retrouve cette fois loin des ficelles du pouvoir, représentée massivement par des députés

de l'opposition.

Reste à voir comment ce passage de l'autre côté du parquet affectera la donne montréalaise, déjà passablement mal en point. Des signaux épars émis par le Parti québécois ont déjà fait resurgir inquiétudes et questions chez ceux qui craignent de voir les intérêts de la métropole oubliée.

Les déclarations du chef péquiste sur le déménagement de sièges sociaux et de bureaux du gouvernement fédéral vers la Vieille Capitale advenant la souveraineté ont déjà créé une certaine onde de chocs. M. Jacques Parizeau a prédit «un boom» économique à Québec, entraîné par la relocalisation des directions de certains ministères, l'aménagement du siège d'une Cour suprême du Québec et de nombre de missions diplomatiques. Montréal en ressortira-t-elle «vampirisée»?

Dans la seule ville de Montréal, plus de 38 000 emplois directement liés à l'activité des mi-

VOIR PAGE A 10: OPPOSITION

La «troisième période» du grand match sur l'avenir politique du Québec, proposé par les souverainistes dans la foulée du rejet de l'accord de Charlottetown, aura lieu. Mais la fin du deuxième engagement aura été plus essouffante que prévu.

Moins d'un an après avoir envoyé 54 députés bloquistes à Ottawa, les Québécois ont choisi hier de donner le signal de départ d'une nouvelle campagne référendaire, et de maintenir l'incertitude quant au destin du Canada, en donnant une majorité de sièges au Parti québécois, qui revient au pouvoir après neuf ans de règne libéral sous la direction de Robert Bourassa et Daniel Johnson.

Au moment de mettre sous presse, en soirée hier, les troupes de Jacques Parizeau se dirigeaient vers une récolte d'environ 80 sièges, soit légèrement moindre que celle que laissent prévoir les sondages, s'emparant d'une forte proportion des circonscriptions francophones alors que le PLQ faisait surtout le plein de comtés à forte proportion anglophone ou allophone. En bloc, l'Ouest de Montréal et l'Outaouais semblaient se destiner à être les principaux bastions de résistance libérale.

Le décompte de dernière heure donnait 81 sièges au PQ contre 43 au PLQ et un à l'Action démocratique. Le Parti Égalité était en voie de mordre complètement la poussière.

Le PQ, qui a promis un référendum sur l'accession du Québec à la souveraineté au cours de 1995, paraissait cependant devoir rester en deçà de la majorité simple qui lui sera nécessaire pour le gagner. Les premières indications montraient hier que les péquistes se situaient à 49%

VOIR PAGE A 10: VICTOIRE

Douche froide sur le Métropolis

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Dès l'annonce de l'élection du Parti québécois par Radio-Canada, la résignation et une certaine part d'incrédulité se lisaient sur les visages d'une centaine de militants libéraux, déjà réunis au Métropolis sur la rue Sainte-Catherine à Montréal.

À 20 h 30, on comptait encore plus de journalistes que de militants au quartier général libéral pour la soirée, et les militants avaient commencé à applaudir chaleureusement dès l'annonce du premier candidat élu, le député libéral des Îles-de-la-Madeleine. La lutte s'annonçait d'ailleurs beaucoup plus serrée que prévu dans plusieurs comtés.

Mais l'annonce de l'élection du PQ a fait l'effet d'une douche froide. Le candidat libéral dans Chateauguay, Jean-Guy Fournier, déclarait d'ailleurs qu'il «continuait à espérer» malgré l'annonce qui venait d'être faite.

Le président du comité jeunesse du PLQ, Claude-Eric Gagné, confiait d'ailleurs à certains journalistes que les jeunes libéraux particulièrement étaient assez inquiets de la défaite possible d'une candidate comme Lucienne Robillard.

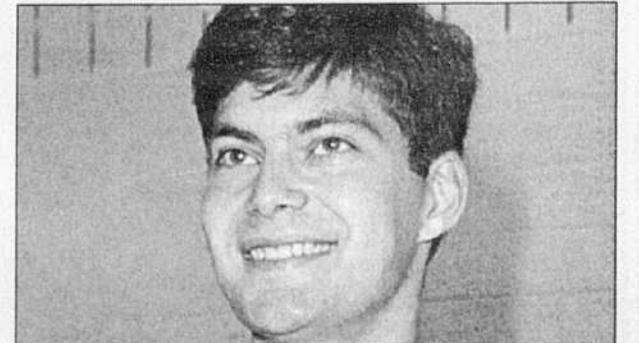
Jusqu'à la dernière minute, le premier ministre Daniel

VOIR PAGE A 10: DOUCHE



ÉLECTIONS QUÉBEC

VOIR AUSSI EN PAGES A3, A4, A5, A7 ET A8



- Éditorial: Une victoire logique
- Mario Dumont enlève Rivière-du-Loup
- Exit le Parti Égalité
- Pas de surprise dans l'est de Montréal
- La capitale croit au PQ
- Saguenay-Lac-Saint-Jean: bleu comme les Bleuets
- À l'ouest, rien de nouveau

• LES ACTUALITÉS •

Il manque 56 000 emplois au Québec

JEAN CHARTIER
LE DEVOIR

Le Québec compte 3 033 000 emplois par rapport à 3 089 000 lors du sommet atteint en avril 1990, juste avant que la récession ne frappe les travailleurs de plein fouet. Le niveau de l'emploi reste donc inférieur de 56 000 à ce qu'il fut 52 mois plus tôt, sans compter que les jeunes sont arrivés nombreux sur le marché du travail entre-temps. L'amélioration soulignée par M. Johnson depuis décembre n'a pas suffi à enrayer la situation récessionniste de l'emploi.

La baisse de 20 000 du niveau de l'emploi en août a porté à 12,2 % le taux de chômage au Québec, une poussée fort impressionnante de 0,7 % étant donné que la main-d'œuvre augmentait de 50 000 personnes, ce qui rend fort improbable une baisse sous le niveau de 10 % des sans-travail en 1994. On restera probablement dans un état déprimé de l'emploi jusqu'au printemps 1995.

En Ontario, il s'est pourtant créé encore 31 000 emplois en août, portant le grand total à 4 890 000 emplois. Toutefois, il faut ajouter que l'Ontario a déjà disposé de 5 006 000 emplois en février 1990. On a enregistré dans la province voisine une augmentation de 121 000 emplois depuis le début de l'année mais il en reste autant à créer pour revenir au niveau de 1990. Au Québec, il ne s'est récupéré que 60 000 emplois, deux fois moins qu'en Ontario, par rapport au mois de prédilection de M. Johnson pour sa compilation, soit décembre 1993. Le Québec a donc récupéré 60 000 emplois en huit mois. Maintenant, le taux de chômage est de 9,4 % en Ontario et en Colombie-Britannique mais de 12,2 % au Québec, l'écart devenant inacceptable entre le Québec d'une part et les deux autres principales provinces canadiennes d'autre part. On compte présentement 1 637 000 emplois en Colombie-Britannique et presque autant en Alberta.

Au Canada, il s'est créé globalement 22 000 emplois au mois d'août mais on a néanmoins atteint un chiffre record de 12 680 000 emplois. Le sommet précédent avait été établi en avril 1990 à hauteur de 12 663 000 emplois. Ce niveau vient d'être dépassé pour la première fois, le Canada ayant récupéré globalement les 450 000 emplois perdus pendant la récession; mais cela est attribuable à l'Ouest canadien car on reste loin d'une telle performance à la fois en Ontario et au Québec.

Vincent Ferraro, analyste à Statistique Canada, souligne que les emplois ont baissé chez les femmes de 25 ans et plus ainsi que chez les jeunes de 15 à 24 ans au Québec. Il y a eu une baisse dans le commerce, la finance, les assurances, les valeurs mobilières, le transport et les services. En Ontario, les hausses sont survenues dans le commerce de détail et les services aux entreprises. Sommairement, les emplois des jeunes ont baissé au Canada en août.

Environnement: des pans entiers de la loi ne sont pas appliqués

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Le resserrement enregistré depuis une dizaine d'années dans l'application de certains articles de la loi de l'environnement, qui s'est traduit par une augmentation spectaculaire des amendes obtenues aux dépens des pollueurs, a pour contrepartie un relâchement important dans d'autres domaines, y compris des pans entiers de la réglementation.

C'est ce que révèle une étude de Me Pierre Giguère, réalisée au cours de la dernière année pour le compte du Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE).

Le ministre de l'Environnement et de la Faune (MEF), Pierre Paradis, s'est distingué — il est lui-même avocat — par ses efforts pour raffermir l'application de la loi. Depuis quelques mois, les compressions dans son ministère ont amené syndicats et observateurs à penser que ce ministère est amputé progressivement de ses pouvoirs d'intervention dans de nombreux domaines.

La compilation effectuée par le CQDE confirme, comme l'a souvent affirmé le ministre, que les poursuites et leur taux de succès se sont intensifiés. Ainsi, les amendes obtenues des tribunaux pour l'ensemble des accords aux lois et règlements ont atteint 1,04 million de dollars en 1992-1993. On mesure l'importance du travail accompli quand on songe que les amendes, toutes catégories, atteignaient un maigre 32 025 dollars en 1984-1985.

Mais ce n'est pas une «raison pour pavoiser», commente Me Giguère dans son rapport.

En effet, l'essentiel des amendes obtenues en 1993 touche l'émission des contaminants (133 000 \$), l'obligation de détenir un certificat d'autorisation (121 000 \$), la non-conformité aux exigences en matière d'enfouissement de déchets (35 000 \$), la mégestion des eaux usées

(23 600 \$) et la pollution accidentelle (19 300 \$).

Mais, ajoute l'étude du CQDE, les infractions sur le dépôt de déchets dans l'environnement a chuté entre 1992 et 1993 de 95 000 \$ à 33 000 \$, tout comme les amendes pour non-respect des autorisations (60 500 \$ à 10 200 \$).

L'application des règlements en vigueur semble pour le moins ralentir.

Ainsi, le total des infractions et amendes imposées pour huit règlements a chuté «sérieusement» entre 1991 et 1994.

Il s'agit principalement du règlement sur la pollution atmosphérique

(82 750 \$ en 1992 à 27 700 \$ en 1993), sur les fabriques de pâtes et papiers (222 000 \$ en 1991 à 31 000 \$ en 1993), sur les déchets solides (93 400 \$ en 1992 à 12 000 \$ en 1993), sur les déchets dangereux

(142 000 \$ en 1992 à 99 300 \$ en 1993), sur la pollution agricole (154 000 \$ en 1992 à 90 700 \$ en 1993), sur les eaux de résidences isolées (4600 \$ à 350 \$ entre 1992 et 1993).

Dans la plupart de ces règlements, ajoute l'étude, les amendes pourraient être triplées, voire quintuplées car elles n'ont à peu près pas de pouvoir dissuasif actuellement.

Enfin, relève la même étude, même si des infractions ont été constatées à 14 autres règlements relevant de l'Environnement entre 1991 et 1994, une douzaine d'autres n'ont fait l'objet d'aucune poursuite.

Certains de ces règlements sont cependant stratégiques pour les écosystèmes, comme celui protégeant le milieu hydrique, ou d'autres comme celui sur l'usage des pesticides en milieu forestier, celui sur les eaux souterraines, les pneus hors d'usage, les déchets biomédicaux et celui sur le rejet de substances affectant la couche d'ozone.

La Croix-Rouge fait son mea-culpa

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — La direction de la Croix Rouge a reconnu hier avoir «fait une erreur» en ne prévenant pas plus tôt le public qu'elle avait dû suspendre, il y a cinq semaines, l'expédition de certains produits sanguins aux États-Unis.

La Croix Rouge et le gouvernement fédéral auraient également mieux fait de révéler que des inspecteurs canadiens avaient relevé des irrégularités dans un centre de transformation du sang, en janvier à Toronto, et que des inspecteurs américains avaient trouvé des manquements en juillet. «J'admets que nous avons fait une erreur», a dit Douglas Lindores, secrétaire général de la Croix Rouge, hier en conférence de presse. «Nous avons eu notre leçon.»

La ministre de la Santé Diane Marleau a reconnu la conformité du laboratoire torontois, après avoir pris connaissance en fin de semaine d'un rapport de fonctionnaires fédéraux. Toutefois la visite d'inspecteurs américains dans 16 autres centres de sang au Canada, d'ici la fin septembre, va sans doute mener à découvrir des problèmes similaires à ceux de Toronto, a ajouté M. Lindores.

Les experts de la Food and Drug Administration (FDA) avaient vérifié en juillet le laboratoire torontois et identifié 19 défauts dans ses méthodes de travail, y compris un étiquetage déficient. Après l'annonce des découvertes de la FDA, le ministère de la Santé canadien a inspecté à son tour. L'essentiel à retenir du rapport, a affirmé Mme Marleau, «c'est qu'en aucun moment la sécurité des Canadiens ou l'intégrité de l'approvisionnement en sang n'a couru de risque».

Alerte à la dioxine

Toronto (PC) — Les Canadiens pourraient avoir été exposés à des niveaux dangereux de dioxine, et le Canada doit donner «l'alerte à la dioxine», affirme un avocat spécialisé en environnement.

Paul Muldoon a déclaré lundi que les normes canadiennes d'exposition à la dioxine, un sous-produit des industries utilisant le chlore dans leurs procédés de fabrication, sont perméées et dangereuses.

M. Muldoon a demandé la ministre de l'Environnement Sheila Copps à «déclarer une alerte à la dioxine au Canada».

La dioxine est libérée lors de la combustion de déchets contenant du chlore, comme les produits du papier blanchi au chlore, les solvants employés dans le nettoyage des vêtements, de pesticides, certains plastiques ainsi que des biphényles polychlorés, ou BPC. La dioxine entre dans la composition de l'arme chimique «Agent Orange».

Le rapport, rédigé pour le compte de l'organisation environnementale Greenpeace par le professeur John Webster de l'Université de Boston, va dans le même sens qu'une étude de l'Agence américaine de protection de l'environnement, qui doit être divulguée aujourd'hui.

Les deux documents concluent que toute exposition à la dioxine serait dangereuse, quel que soit le degré de concentration du produit.

Greenpeace affirme que les normes canadiennes d'exposition à la dioxine sont perméées car les études les plus récentes permettent de croire que ce produit chimique, dont on retrouve des traces dans de nombreux produits, allant du lait au poisson, serait beaucoup plus toxique qu'on le croyait.



Le premier ministre Jean Chrétien a rencontré hier à Ottawa le président polonais Lech Walesa. Le monde s'unit au lieu de se diviser, a dit M. Walesa.

En visite à Ottawa

Lech Walesa aime bien le Canada tel qu'il est

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le Canada devrait rester tel qu'il est maintenant, libre et uni, a déclaré hier le président de la Pologne, M. Lech Walesa.

Invité à commenter l'éventualité de la souveraineté du Québec, M. Walesa a d'abord admis qu'il ne pouvait faire de commentaire officiel sur les affaires intérieures du Canada. Mais il ajoutait que personnellement, il estimait que le Canada est un pays excellent et qu'il devrait rester tel qu'il est.

Aujourd'hui le monde s'unit au lieu de se diviser, a-t-il dit. Le premier ministre Jean Chrétien, à ses côtés pendant la conférence de presse qui s'est déroulée en trois langues, a qualifié de merveilleuse la réponse improvisée de M. Walesa.

Le leader polonais venait d'avoir un court entretien avec M. Chrétien dans le cadre de sa visite de quatre jours.

Les deux hommes ont discuté des occasions d'affaires pour les Canadiens en Pologne, et de la volonté de la Pologne d'adhérer à l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (OTAN).

Le Canada appuie l'admission de la Pologne au sein de l'OTAN depuis déjà un certain temps, a rappelé M. Chrétien. «Quand la Pologne s'est séparée de l'Union soviétique, nous lui avons dit qu'un jour elle ferait partie de l'OTAN et nous avons à respecter notre engagement», a-t-il dit.

S'exprimant par le truchement d'un interprète, M. Walesa s'est montré heureux de l'appui du Canada et a dit espérer que d'autres pays lui emboîteraient le pas.

Invité à dire s'il estimait que la Russie devrait aussi être admise au sein de l'OTAN, M. Walesa a répondu que l'ancienne superpuissance devrait accepter de respecter les règles, comme n'importe quel autre membre.

MM. Chrétien et Walesa ont poursuivi leurs entretiens pendant le lunch.

Le Canada et la Pologne ont signé hier deux ententes, l'une portant sur des questions environnementales, l'autre sur une coopération au plan judiciaire dans des domaines comme les enquêtes et les poursuites au criminel.

Le gouvernement fédéral a aussi annoncé l'octroi d'une aide technique de 3,85 millions \$ pour la Pologne. Cette somme servira à financer un programme de formation d'entrepreneurs, à améliorer la gestion agricole et le commerce et à payer un programme d'échange pour les jeunes.

Les hauts et les bas de la démocratie montréalaise

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

droit aux 4804 femmes locataires échoue.

La démocratie montréalaise n'a pas toujours été accessible à tous. Oh! que non. Si aujourd'hui, les citoyens âgés de 18 ans et plus, de citoyenneté canadienne et domiciliés à Montréal depuis au moins un an au 1er septembre dernier, auront le droit de voter le 6 novembre prochain, il fut un temps où élire les membres du conseil municipal n'était l'affaire de quelques-uns.

En 1833, alors que la première charte de Montréal entre en vigueur, seuls les hommes de 21 ans et plus et propriétaires immobiliers, sont appelés aux urnes. C'est l'époque du vote qui se fait oralement, sans qu'aucun contrôle d'identité ne s'effectue.

Les premières listes électorales apparaîtront en 1852. La même année, l'ensemble des électeurs élisent le maire qui était nommé jusque là par les membres du conseil.

Actuellement, les électeurs sont locataires à 73%, un poids électoral important. L'histoire de la démocratie montréalaise révèle toutefois que ce n'est qu'en 1860 que les locataires obtiennent le droit de vote qu'ils ont failli perdre en 1902. Il aura fallu l'intervention de Marie Lacoste Gérin-Lajoie, agissant au nom du Montreal Council of Women, pour que la tentative du conseil municipal de retirer ce

droit aux 4804 femmes locataires échoue.

L'année 1889 est également marquante. D'abord, le vote secret est introduit (en vigueur depuis 1875 aux scrutins provinciaux), éliminant du coup une bonne part des problèmes ou gestes illégaux. Puis, les filles majeures ainsi que les veuves propriétaires peuvent désormais participer aux élections (les fonctionnaires municipaux n'auront, quant à eux, droit de vote que dix ans plus tard).

Il faudra toutefois patienter jusqu'aux élections de 1934 avant de voir le droit de vote élargi aux femmes mariées propriétaires, ainsi qu'à celles mariées sous le régime de la séparation de biens. Une première tentative en 1926 par le Montreal Women's Club avait fait chou blanc.

Entre 1940 et 1960, le mode de scrutin est fort complexe (ce qui décourage d'ailleurs la participation électorale), établissant trois catégories de représentants des Montréalais, dont des gens nommés entre autres par des syndicats, des universités et des regroupements d'hommes d'affaires.

En 1978, le territoire montréalais est découpé en 54 districts, chacun représenté par un seul élu. Ce principe de carte électorale est toujours en vigueur aujourd'hui. Quant à la reconnaissance officielle des partis politiques municipaux, elle ne survient qu'en 1980.

Le Bureau de la statistique publie un «guide» pour personnes esseulées

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

Une étude récente du Bureau de la statistique du Québec contient des données susceptibles d'intéresser grandement les femmes et les hommes non mariés, de 25 à 49 ans, qui cherchent l'âme sœur.

L'étude indique de façon très détaillée dans quelles villes et régions administratives québécoises se trouvent le plus grand nombre d'hommes non mariés légalement comparativement aux femmes dans la même situation.

Comme il naît en moyenne au Québec 105 garçons pour 100 filles, les hommes de 25 à 49 ans demeurent plus nombreux que les femmes à ne pas être mariés légalement dans la plupart des municipalités.

Lotbinière arrive bonne première à ce chapitre dans la catégorie des 25-49 ans. On y trouve 154 hommes pour 100 femmes.

Pour 100 femmes «mariables» âgées de 25 à 49 ans, on en compte 151 dans la municipalité La Nouvelle-Beauce (151), dans Charlevoix (150), et dans l'Islet, Pontiac et Les Etchemins (141).

Les hommes non mariés légalement et du même groupe d'âge sont également plus nombreux que les femmes dans la même situation dans

les Jardins-de-Napierville, les régions de la Minganie et de la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent (133), dans Témiscamingue (132) et Haut-Saint-Laurent et Abitibi-Est (131).

Toutefois, quand on étudie la situation dans les grands centres, les hommes de 25 à 49 ans qui cherchent une épouse dans le même groupe d'âge demeurent plus nombreux mais dans une plus faible proportion.

À Montréal comme à Québec, on compte 103 hommes non mariés légalement pour 100 femmes dans la même situation. À Laval, ils sont 105 hommes pour 100 femmes. Par contre, à Sherbrooke, la situation est inversée. Pour 100 femmes il n'y a que 95 hommes.

Ce n'est que dans la strate des 50-64 ans que s'établit l'équilibre numérique entre les hommes et les femmes non mariés légalement en raison de la surmortalité masculine qui se produit à tous les âges.

La dernière publication du Bureau de la statistique du Québec met en lumière une hausse marquée du nombre de personnes vivant seules.

On note que les adultes vivant seuls sont plus souvent des hommes et que les personnes âgées seules sont plus souvent des femmes.

Au recensement de 1991, on comptait 650 355 personnes vivant seules (ou 25 % des ménages québécois). Cette proportion était de 12 % en 1971 et de quatre pour cent en 1951.

Chez les jeunes de 30 à 34 ans, les hommes sont plus nombreux que les femmes dans les ménages d'une personne. Dans cette strate, on compte 158 ménages masculins pour 100 féminins. Par contre, chez les personnes de 75 ans et plus, on ne trouve que 24 hommes vivant seuls pour 100 femmes.

Le veuvage beaucoup plus important chez les femmes demeure la principale explication de la forte différence que présentent les proportions des personnes âgées vivant seules.

• 1 cahier et 1 corrigé pour chaque niveau
• 1 manuel
• 1 guide

Pour le 1er cycle du primaire

Ma première grammaire

Gilles Lemire et Jean-Claude Gammond

LIBRAIRIE GUÉRIN UNIVERSITAIRE-UQAM
335, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec)
Tél.: (514) 284-2210 Télécopieur: (514) 284-1849

LIBRAIRIE GUÉRIN UNIVERSITAIRE ET COLLÉGIA
168-170, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H2X 1K9
Tél.: (514) 861-5647 Télécopieur: (514) 861-5307

LIBRAIRIE GUÉRIN (primaire et secondaire)
4560, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2J 2L3
Tél.: (514) 849-1112 Télécopieur: (514) 849-6360

LIBRAIRIE GUÉRIN (manuels d'occasion)
4440, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2J 2L1
Tél.: (514) 843-6241

LIBRAIRIE GUÉRIN (manuels et littérature)
Station Métro-Longueuil
Longueuil (Québec) J4K 2T4
Tél.: (514) 677-6525

guérin Montréal
4501, rue Drolet
Montréal (Québec) H2T 2G2 Canada
Tél.: (514) 842-3481
Téléc.: (514) 842-4923

ROBIC
DEPUIS 1992
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LEGER ROBIC RICHARD
AVOCATS

55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H2Y 3J2
FAX: (514) 945-7974 TEL.: (514) 989-0444
La maîtrise des intangibles

ÉLECTIONS QUÉBEC

L'est de Montréal

Aucune surprise

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Malgré une lutte serrée, le candidat péquiste dans Bourget, Camille Laurin qui effectue un retour après 10 ans, a été élu.

Dans Jeanne-Mance, Michel Bissonnet, a été réélu sous la bannière du Parti libéral. À l'inverse, le péquiste Jean-Pierre Bélisle menait dans Sauvé, devant le député libéral sortant, Marcel Parent.

Le bastion libéral de Crémazie pourrait toutefois passer aux mains du candidat-vedette du Parti québécois, Jean Campeau, au moment de mettre sous presse. L'ancien président de la Caisse de dépôt et placement et coprésident de la Commission Bélanger-Campeau sur la réforme constitutionnelle, l'emporterait ainsi sur le libéral Michel Décaré.

Dans le comté voisin de Bourassa, le libéral Yvon Charbonneau paraissait devoir tenir le coup face au candidat du PQ, Pierre Séguin. M. Charbonneau, ancien syndicaliste, dont la volte-face fédéraliste a suscité moult commentaires, a été talonné tout le long de la campagne électorale.

Dans ces deux comtés où les députés sortants ne briguaient pas les suffrages, le Parti québécois et le Parti libéral alignaient des candidats vedettes. S'il devait y avoir une vague péquiste, c'est dans ces deux comtés que l'on pourrait le mieux la mesurer.

Dans Laurier-Dorion, un comté où près de 50 % des électeurs sont des immigrants, c'est sans surprise que le



Yvon Charbonneau

libéral Christos Sirros a remporté la victoire, devant Benoît Henry.

Lors du redécoupage de la carte électorale, ce coin de Montréal a perdu un représentant à l'Assemblée nationale. Ce comté est en effet le fruit d'une fusion entre Laurier et Dorion, représenté jusqu' alors par la ministre Violette Trepanier qui a tiré sa révérence.

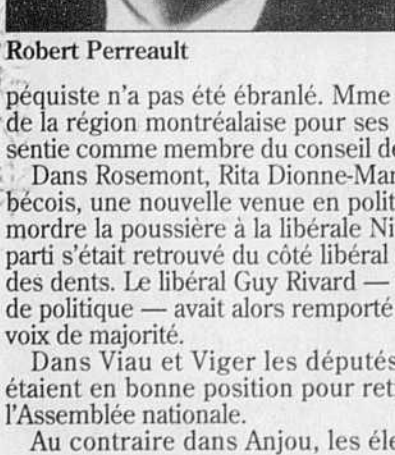


Rita Dionne-Marsolais

Dans le comté de Gouin, le jeune péquiste André Boisclair ne devrait pas avoir de difficulté à être réélu contre Athena Efrain du PLQ dans ce château fort nationaliste.

Au sud, dans le fief péquiste de Mercier, Robert Perreault, ancien président du conseil d'administration de la STCUM, semblait se diriger vers une victoire. Trente minutes après la fermeture des bureaux vote, M. Perreault devançait largement son adversaire libérale Alda Viero.

M. Perreault est devenu candidat après une deuxième assemblée d'investiture, la première ayant été annulée après que le PQ ait relevé des irrégularités.



Robert Perreault

La victoire semblait également acquise pour le député du PQ, André Boulerice qui se représente pour la troisième fois dans la circonscription de Sainte-Marie/Saint-Jacques. En 1989, il avait obtenu une confortable majorité de 4000 voix.

Chez sa collègue d'Hochelaga-Maisonneuve, Louise Harel, même scénario. Ce château fort péquiste n'a pas été ébranlé. Mme Harel, porte-parole de la région montréalaise pour ses collègues, est présente comme membre du conseil des ministres.

Dans Rosemont, Rita Dionne-Marsolais du Parti québécois, une nouvelle venue en politique, semblait faire mordre la poussière à la libérale Nicole Thibodeau. Ce parti s'était retrouvé du côté libéral en 1989 par la peau des dents. Le libéral Guy Rivard — qui a quitté le monde politique — avait alors remporté la victoire avec 133 voix de majorité.

Dans Viau et Viger les députés libéraux sortants étaient en bonne position pour retrouver leur siège à l'Assemblée nationale.

Au contraire dans Anjou, les électeurs semblaient donner une avance au candidat sortant, Pierre Bélanger du PQ. Le libéral Richard Quirion pourrait devoir se contenter de son poste de maire de la Ville d'Anjou où il a été réélu en novembre dernier.

Le péquiste Michel Bourdon ne semblait pas en difficulté dans Pointe-aux-Trembles qu'il représente à Québec depuis 1989.

À l'extrême-est, dans la circonscription de Lafontaine, Jean-Claude Gobé semblait résister à la tendance péquiste. M. Gobé avait délogé en 1985 l'ancien ministre péquiste Marcel Léger, décédé depuis.

La démocratie sur la voie rapide

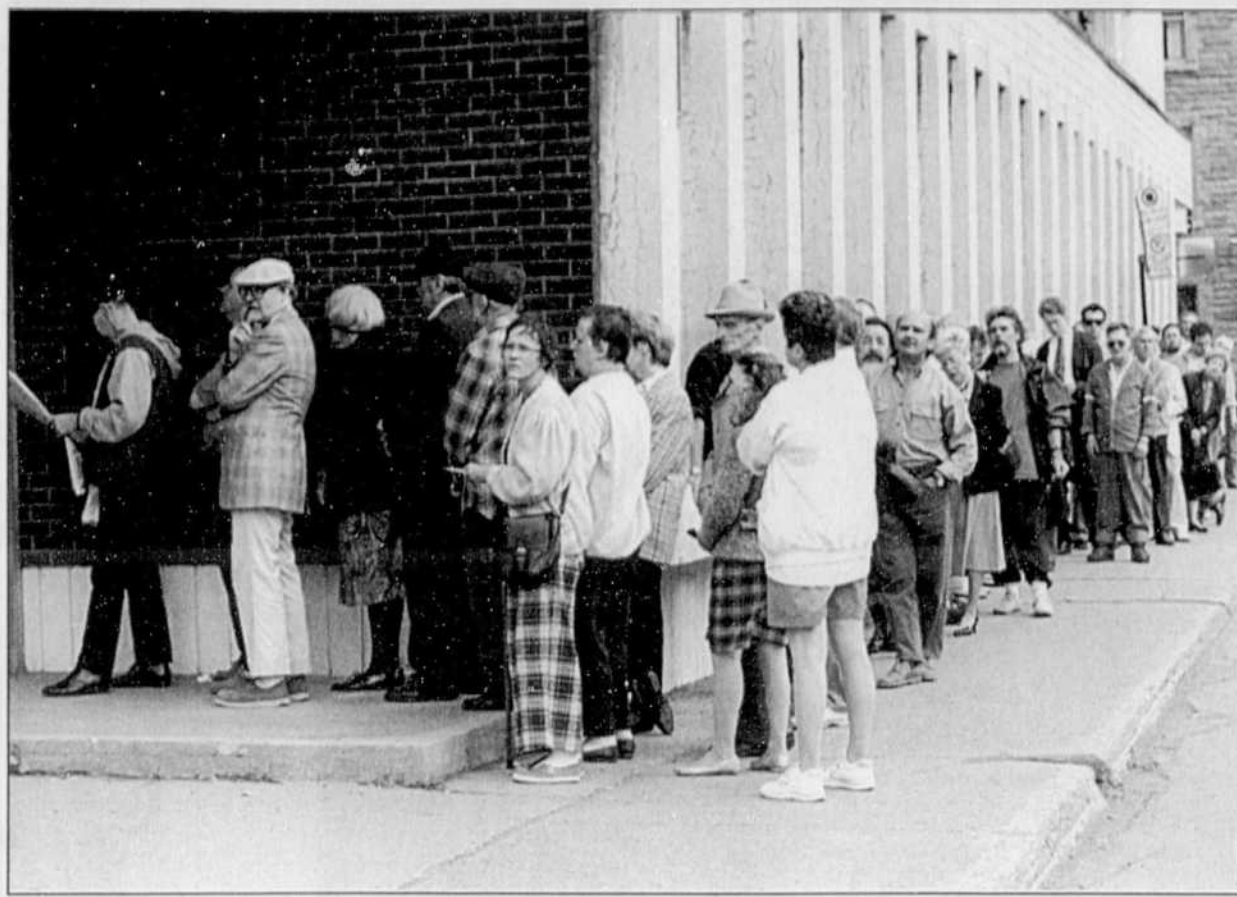


PHOTO JACQUES GRENIER

C'EST PATIEMMENT, en lisant son journal, ou en regardant passer le temps dans la rue que ces Montréalais sont allés voter hier, dans un silence qui frisait la communion avec le candidat choisi. A-t-il été élu?

Montérégie Rive-Sud

Jean-Pierre Charbonneau réussit son retour

Bernard Landry retourne à l'Assemblée nationale

PIERRE CAYOUILLE
LE DEVOIR

La grande région de la Montérégie-Rive-Sud retenait particulièrement l'attention, hier soir, en raison de la présence de plusieurs vedettes péquistes et libérales. Au moment de mettre sous presse, peu avant 21h, huit péquistes et huit libéraux étaient en tête.

Le président du Mouvement national des Québécois, Sylvain Simard, dans Richelieu, a été déclaré élu très tôt dans la soirée.

Dans Chambly, la lutte s'annonçait serrée entre la ministre de la Santé et des Services sociaux, Lucienne Robillard, et la candidate péquiste Louise Beaudoin que plusieurs voient déjà comme la prochaine ministre de la Culture. En 1989, Mme Robillard l'avait emporté par une majorité de 2496 voix. Les observateurs prévoient néanmoins une victoire de Louise Beaudoin. Peu avant 21h, Mme Beaudoin détenait néanmoins l'avance.

La présence du controversé Richard Le Hir dans la circonscription d'Iberville a soulevé un grand intérêt tout au long de la campagne. Le principal intéressé s'en est d'ailleurs lui-même chargé, multipliant les déclarations embarrassantes pour son chef.

Une heure après la fermeture des bureaux de scrutin, M. Le Hir détenait 207 voix d'avance sur sa rivale Lyse Lafrance-Charlebois, mairesse de Farnham.

Le nouveau comté de Borduas, englobant les municipalités de Belœil, Otterburn Park et Saint-Hilaire, offrait également un certain intérêt. L'ex-député et coopérant Jean-Pierre Charbonneau y faisait un retour au bercail. M. Charbonneau a été facilement réélu. Son retour s'était fait dans la controverse. La députée sortante Luce Dupuis et le président du MQF, Guy Bouthillier, convoitaient eux aussi ardemment cette circonscription que le PQ devait facilement ravir.

Certaines circonscriptions montérégiennes n'offraient que peu de suspense. Dans Verchères, le vice-président du Parti québécois, Bernard Landry, voguait vers une victoire facile. Tout comme le ministre des Finances André Bourbeau (Laporte), le premier ministre sortant Daniel Johnson (Vaudreuil) et les candidats péquistes Pauline Marois (Taillon), David Payne (Vachon), Denis Lazure (La Prairie) et François Beaulne (Marguerite-D'Youville).

Deux autres circonscriptions, enfin, étaient à surveiller. D'abord celle de La Pinière, que détenait le PLQ avec une majorité de 6985 voix, où se



Bernard Landry

présentait Fatima Houada-Pepin, militante de longue date engagée dans la défense des droits des minorités ethniques. Mme Houada-Pepin a été élue. Puis Marie-Victorin, où le candidat indépendant Moncef Guittouni, chassé de l'Action démocratique de Mario Dumont, faisait la lutte à Cécile Vermette.

Dans Châteauguay, le péquiste Guy Gibeault était en avance sur le jeune candidat libéral sur lequel le parti avait mis de grands espoirs, Jean-Marc Fournier.

Laval vire capot

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

À la dissolution de l'Assemblée nationale, Laval était majoritairement rouge.

Des cinq comtés qui la composent, soit Chomedey, Fabre, Laval-des-Rapides, Mille-Îles et Vimont, un seul, celui de Laval-des-Rapides, était en effet péquiste, au moment de mettre sous presse hier.

En effet, Serge Ménard, avocat criminaliste connu et député péquiste, est élu dans Laval-des-Rapides.

Me Ménard est devenu député au moment d'une élection partielle, l'an dernier, alors que le député libéral sortant Guy Bélanger, élu en 1989, se retirait de la politique.

L'élection de cette année opposait principalement Me Ménard au candidat libéral Raymond Monette.

Mais des cinq comtés de Laval, c'est le comté de Vimont qui a suscité le plus d'attention durant la campagne électorale, en opposant le député libéral actuel Benoît Fradet au péquiste David Cliche, entre autres porte-parole du dossier des affaires autochtones au Parti québécois.

Par ailleurs, plusieurs des députés de ces cinq comtés ne se représentaient pas aux élections d'hier.

Ainsi, Lise Bacon, vice-première ministre, quitte la politique et laisse cette année le candidat libéral Thomas J. Mulcair briguer le siège qu'elle occupe depuis 1981 dans Chomedey.

Ce libéral menait également dans ce comté au moment de mettre sous presse.

Jean-Pierre Bélisle, député libéral sortant dans Mille-Îles, laissait pour sa part la libérale Chantal Tremblay briguer les suffrages.

Le vote anglophone reste rouge

SYLVAIN BLANCHARD
LE DEVOIR

À l'exception de D'Arcy-McGee, qui pourrait rester aux mains du député indépendant Robert Libman, les six autres comtés à forte concentration anglophone de l'île de Montréal semblaient bien, à 20 heures 30, vouloir demeurer libéraux ou le devenir après l'intermède du Parti Égalité.

Des victoires libérales sont en effet attendues dans Westmount-Saint-Louis, Robert-Baldwin et Nelligan, ainsi que dans Jacques-Cartier, Notre-Dame-de-Grâce et Westmount, trois des quatre comtés enlevés par le Parti Égalité aux libéraux, en 1989, à la suite du vent de protestation provoqué par l'adoption de la loi 178 sur l'affichage.

Dans Verdun, Richard Holden, ex-député du Parti Égalité dans Westmount — devenu indépendant puis péquiste en 1992 — était en voie de subir la défaite aux mains du député libéral Henri-François Gauthier. M. Gauthier l'a emporté en 1989 avec 1734 voix de majorité.

L'ex-collègue de M. Holden, Robert Libman, devenu indépendant après avoir été chef du parti, affrontait le libéral Lawrence Bergman et le péquiste François Normandin. Légèrement en retard au moment d'aller sous presse, Libman a enlevé cette année le candidat libéral Thomas J. Mulcair par une écrasante majorité de 6069 voix.

Dans Jacques-Cartier, circonscription représentée depuis cinq ans par Neil Cameron, du Parti Égalité, le libéral Geoffrey Kelley a remporté la victoire. M. Cameron avait battu en 1989 la libérale Joan Dougherty par seulement 800 voix de majorité.

De son côté, le ministre des Af-

aires internationales John Ciaccia, sollicitait un nouveau mandat dans Mont-Royal où il affrontait la péquiste Magda Greiss et le candidat du Parti Égalité, Nathan Gans. M. Ciaccia fut réélu en 1989 avec une confortable majorité de 5165 voix sur Nat Bernstein, du Parti Égalité. À 20 heures 30, les résultats, fragmentaires, témoignaient de l'avance de M. Ciaccia.

Dans Nelligan, Russel Williams, libéral élu en 1989 avec 16 153 voix, dont 6000 de majorité sur Jean-Pierre Isoré du Parti Égalité, livrait la lutte à la péquiste Denise Cyphot et Bill Shaw, du Parti Égalité. Ici aussi, les résultats demeuraient très fragmentaires à l'heure de tombée.

Pour sa part, l'ex-animateur vedette de CJAD, Gordon Atkinson, élu en 1989 pour le Parti Égalité avant de siéger comme indépendant, sollicite un nouveau mandat dans Notre-Dame-de-Grâce où ses électeurs lui ont donné une majorité de 2090 voix. Denise Plamondon, du PQ, Keith Henderson, chef du Parti Égalité, et Russel Coppenman, du PLQ, sont les adversaires de M. Atkinson.

Dans Robert-Baldwin, comté représenté par l'ex-ministre Sam Elkas, aujourd'hui retiré de la politique, Nicolas Tétraud, du PQ, Pierre Marsan, du PLQ, et Bart Sellitto, du Parti Égalité, s'affrontent. À la dernière élection, la majorité libérale a été de 1384 voix. À 20 heures 30 heures, M. Marsan était en avance.

Enfin, dans le nouveau comté de Westmount-Saint-Louis, né de la fusion des circonscriptions représentées par Richard Holden (Westmount) et Jacques Chagnon (Saint-Louis), la lutte se faisait entre le péquiste François Dagenais, le ministre libéral de l'Éducation Jacques Chagnon, et Brent Tyler, du PE.

Ouest de Montréal

Les libéraux conservent leurs appuis

SYLVIANE TRAMIER
LE DEVOIR

Dans l'ouest de l'île de Montréal les appuis des libéraux ont bien résisté, comme prévu, à la poussée péquiste. Mais ces élections semblent avoir laminé le Parti Égalité qui trouvait ces appuis chez les anglophones de cette région de Montréal.

Les 14 comtés qui forment l'ouest de Montréal, dont huit à forte population anglophone, avaient lors des dernières élections envoyé 11 députés libéraux et trois députés du Parti Égalité à l'Assemblée nationale, qui se présentaient cette fois comme indépendants.

Les résultats préliminaires indiquaient la réélection du ministre libéral John Ciaccia dans Mont-Royal, celle du libéral Russel Coppenman dans Notre-Dame-de-Grâce, et celle du ministre libéral Jacques Chagnon dans Westmount-Saint-Louis.

Le chef du Parti Égalité Keith Henderson a été défait dans Notre-Dame-de-Grâce.

Particulièrement intéressants, les comtés de D'Arcy-McGee, de Verdun, de Westmount-Saint-Louis, de Saint-Henri-Sainte-Anne et Outremont.

Dans D'Arcy-McGee, le député sortant Robert Libman, ancien chef du Parti Égalité, avait tenté sans succès d'obtenir l'investiture libérale pour le comté et se présentait comme indépendant contre le libéral Lawrence Bergman.

Dans Verdun, le député libéral sortant Henri-François Gauthier faisait campagne contre le péquiste de fraîche date Richard Holden, ancien député de Westmount sous l'étiquette du Parti Égalité, dont la conversion au Parti québécois avait fait couler beaucoup d'encre dans les gazettes westmountaises.

Dans Westmount-Saint-Louis, le député sortant Jacques Chagnon, ministre de l'Éducation, ne devait avoir aucun mal à se faire réélire.

Dans Saint-Henri-Sainte-Anne, la lutte s'annonçait serrée entre le député sortant libéral Nicole Loiselle et le candidat du PQ, Réjean Thomas, le «médecin du sida», directeur de la clinique pour sidéens L'Actuel.

L'ouest de Montréal avait élu en 1989 une brochette de futurs ministres des cabinets Bourassa et Johnson.

Outre Jacques Chagnon dans Westmount, quatre autres ministres du gouvernement libéral étaient candidats dans un comté de l'ouest de l'île de Montréal.

Liza Frulla, ministre de la Culture et des Communications, tentait de retrouver son siège de député dans Marguerite-Bourgeoys. John Ciaccia, ministre des Affaires internationales se représentait dans Mont-Royal. Gérard Tremblay, ministre de l'Industrie et du Commerce, affrontait dans Outremont le premier candidat de confession juive à se présenter sous l'étiquette du Parti québécois, Salomon Cohen.

Dans Saint-Laurent, l'ancien comté du premier ministre Robert Bourassa, le ministre du Travail Normand Cherry portait les couleurs libérales.

Laurentides et Lanaudière

Quatre péquistes élus

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Quatre députés étaient élus dans les régions de Laurentides et de Lanaudière au moment de mettre sous presse hier soir.

Il s'agissait des quatre péquistes Guy Chevette dans Joliette, de Gilles Baril dans Berthier, et Daniel Paillé dans Prévost, et Hélène Robert, dans Deux-Montagnes.

Le chef du Parti québécois était fort confiant de remporter la majorité des votes hier, dans son comté de L'Assomption.

Après avoir été élu en 1989 avec 4939 voix d'avance, il pouvait rêver de gagner cette fois-ci, avec majorité plus écrasante, dans ce comté du secteur de Lanaudière.

Dans le même secteur, son collègue Guy Chevette, whip du Parti québécois, ancien ministre toujours ministériel et pilier du parti, était dans Joliette.

Gilles Baril se joindra à eux à l'Assemblée nationale puisqu'il a battu, dans le comté de Berthier, le nouveau candidat libéral Michel Giroux.

Ainsi, la région de Lanaudière deviendrait presque entièrement bleue.

Il était difficile en effet, au moment de mettre sous presse, de savoir lequel des candidats péquiste et libéral dans Rousseau, soit Lévis Brien et Roger Beausoleil, allait gagner la majorité des voix.

Au moment de mettre sous presse, Brien menait avec à peine 29 voix.

En 1989, c'est le Parti libéral du Québec qui gagnait dans ce comté avec 2839 voix d'avance.

De leur côté, les députés péquistes Jocelyne Caron et Yves Blais, siégeant respectivement dans Terrebonne et Masson, avaient de fortes chances de maintenir leur poste à l'Assemblée nationale hier soir, au moment de mettre sous presse.

Dans la région des Laurentides cette fois, le Parti québécois pouvait aussi rêver de faire des gains importants.

Ainsi, l'ex-syndicaliste Monique Simard avait de bonnes chances de battre le député libéral Robert Thérien, bien que celui-ci eût gagné avec 4883 voix d'avance en 1989.

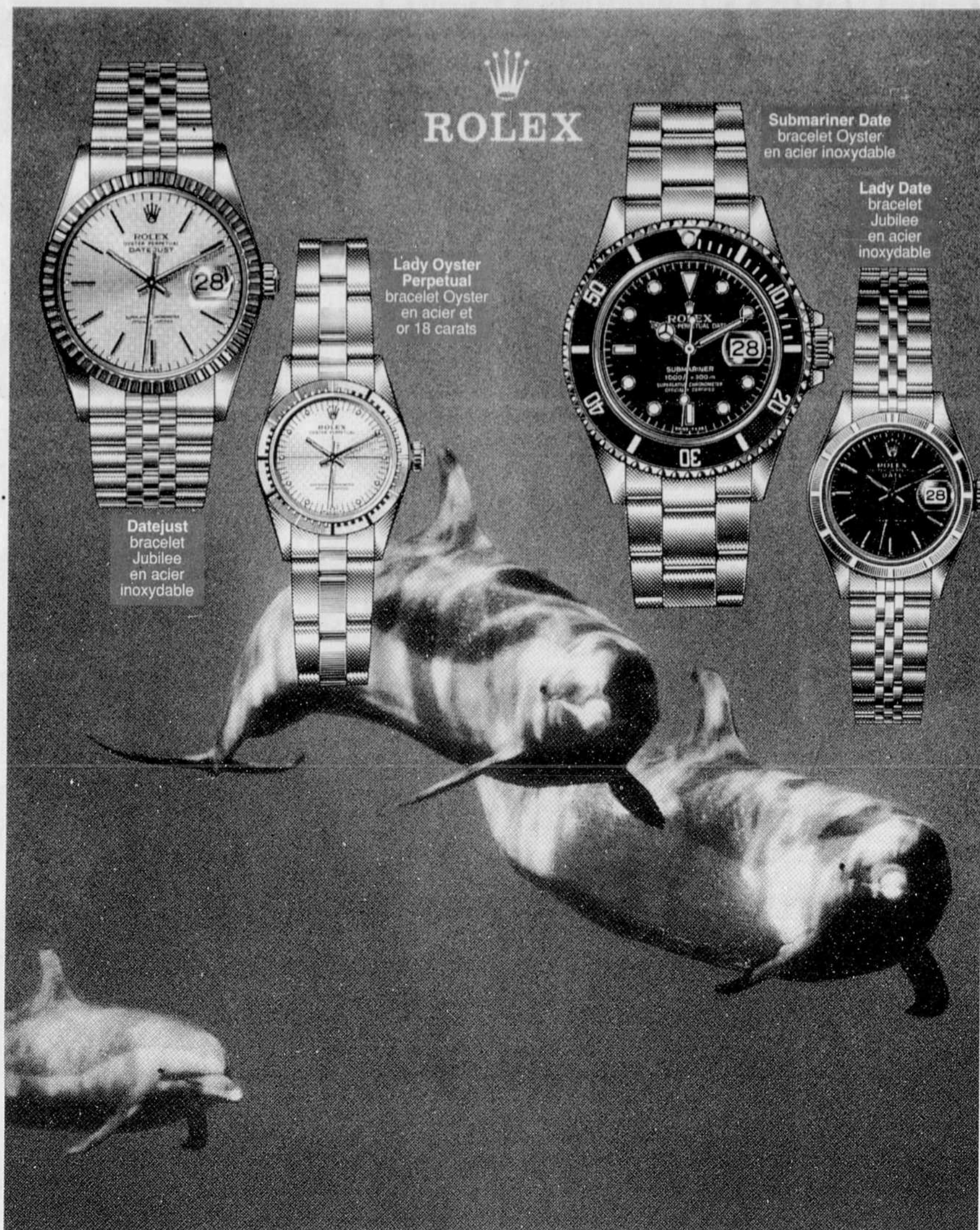
Dans Argenteuil, où l'ex-ministre Claude Ryan a siégé sans interruption depuis 1981, le candidat libéral Régis L. Beaudet disputait la victoire au candidat péquiste André Riendeau.

Également, Daniel Paillé, vice-président de Québec et vice-président de la Caisse de dépôt du Québec, candidat péquiste dans Prévost, était élu contre le député libéral Paul-André Forget, donnant ainsi un nouveau siège au PQ.

Jacques Léonard, député péquiste dans Labelle, avait toutes les chances de maintenir la victoire dans son comté.



Jean Campeau



Datejust
bracelet
Jubilee
en acier
inoxydable

Lady Oyster
Perpetual
bracelet Oyster
en acier et
or 18 carats

Submariner Date
bracelet Oyster
en acier inoxydable

Lady Date
bracelet
Jubilee
en acier
inoxydable

À l'heure de la mer

Gracieux et fort, dans une forme qui s'accorde parfaitement à son milieu, le dauphin moucheté du Pacifique est à l'heure de la mer. Tout comme le sont les superbes modèles des montres Rolex Oyster. Résultat des normes implacables de rendement de Rolex, chaque montre

résiste à la pression et est aussi durable que fiable. Aussi confortables dans les grands fonds qu'au-dessus de la mer, ces inébranlables instruments sont l'équipement indispensable à tout voyage de découverte. En vente uniquement chez votre bijoutier autorisé Rolex.

Bijouterie

GAMBARD

Vente et service technique

630-A, rue Cathcart, Montréal, centre-ville

866-3876

ELECTIONS QUÉBEC

Aux urnes, citoyens!

Trêve de palabres, de grands discours, de déclarations à l'emporte-pièce et d'affrontements vigoureux, c'était aux électeurs, dans l'anonymat de l'isoloir, de faire connaître leur verdict, hier, en cette rare journée où toutes les voix sont d'un égal poids.

Au terme de 51 jours d'une campagne estivale qualifiée de cruciale par certains, d'ennuyeuse par d'autres et de trop longue par presque tous, plus de 4 850 000 Québécois avaient le droit de choisir parmi 682 candidats les 125 représentants qu'ils enverront à l'Assemblée nationale pour les quatre ou cinq prochaines années.

Nos photographes ont saisi l'occasion pour croquer ces quelques scènes. Il ne faudrait pas déduire du cliché ci-contre qu'on a abaissé l'âge légal de voter dans Outremont: une garderie s'apprêtait à ouvrir ses portes au deuxième étage d'un édifice abritant aussi un bureau de scrutin. Ci-bas, l'épouse du chef péquiste Jacques Parizeau, Lisette Lapointe, est allée voter dans cette même circonscription, où son mari s'est aussi entretenu avec quelques électeurs d'origine juive.

Plus haut, Daniel Johnson a serré la pince de travailleurs d'élection dans son comté de résidence, Mont-Royal, et son prédécesseur Robert Bourassa (tout en bas de page) a salué des personnes du troisième âge près de son bureau de votation d'Outremont.



PHOTO JACQUES NADEAU



PHOTO JACQUES NADEAU



PHOTO JACQUES GRENIER



PHOTO JACQUES NADEAU



PHOTO PC

Plein,
plein,
plein,
plein,
plein,
plein,
plein,
plein,
plein,
plein,
plein,
plein,
plein,
plein,
plein,
plein,
plein,
de points
InterMax

qui s'accroissent automatiquement et donnent jusqu'à 15% de rabais additionnels sur l'interurbain. Pour vous inscrire, composez vite le 1 800 668-BELL. Vous verrez qu'avec le nouveau plan d'économie *InterMax*, trois façons d'épargner sur la même facture, c'est bel et bien simple.

Bell

É D I T O R I A L

Une victoire logique

Lise Bissonnette

Comme chez tant de vieilles démocraties où les électeurs sont de foi vacillante, la victoire du parti d'opposition a d'abord été, hier au Québec, la défaite du parti au pouvoir.

Certes, le Parti québécois a mené une campagne électorale efficace, il a conservé son avance sans faillir, son chef s'est transformé en premier ministre de façon de plus en plus crédible, son équipe s'est imposée, et la modération rhétorique est venue atténuer les aspérités de son programme.

Mais l'adhésion populaire n'a jamais pris allure de vague. Elle s'est produite parce que le Parti libéral du Québec s'est refusé les moyens de se succéder à lui-même.

«Il n'est pas logique de voter pour les séparatistes si on est contre la séparation», a répété le chef du PLQ, Daniel Johnson, jusqu'aux dernières heures de son épuisante campagne. En effet. Et à moins d'en conclure que les électeurs sont collectivement des ignorants et des imbéciles manipulés, comme certains commentateurs le laissent entendre à la veille du scrutin, M. Johnson devra se rendre à la logique qui les a motivés, et qui a mené le Parti québécois directement au pouvoir.

L'explication la plus facile, mais tronquée, est celle du «changement». Les électeurs auraient changé pour changer, las de l'équipe libérale sortante et désireux de «zapper». Tout nouveau chef qu'il était, M. Johnson avait assumé un rôle-clé au sein du gouvernement, et les nuances de style entre M. Bourassa et son successeur ne frappaient guère. M. Johnson n'a d'ailleurs jamais osé prononcer, comme autrefois Paul Sauvé après M. Maurice Duplessis, le solennel «désormais» que les Québécois auraient pu attendre. Sa personne et son programme respiraient beaucoup trop la continuité.

Tout cela est vrai mais prenons garde à trop investir dans la théorie du balancier, qu'on ne manquera pas d'utiliser encore pour masquer au reste du Canada l'autre sens du vote des Québécois. En 1992, on a ainsi affirmé que le NON du Québec aux accords constitutionnels de Charlottetown était un ras-le-bol devant la classe politique. En 1993, on a encore prétendu que l'élection d'une majorité de députés souverainistes au Parlement fédéral était un «vote de protestation» à l'égard du gouvernement conservateur sortant, si impopulaire. En 1994, la tentation sera grande d'affirmer que le Québec a simplement substitué un gouvernement à un autre, que sa seule «logique» était celle du changement.

Mais comme nos coups de sonde l'ont montré, la tension Québec-Canada a joué un rôle impor-

tant dans le choix électoral. Les Québécois ont décidé de donner le pouvoir à des souverainistes, sans pour autant embrasser la souveraineté, en grande partie parce que le camp fédéraliste, celui de M. Daniel Johnson, avait choisi de cesser de pousser à la roue. Si M. Johnson avait clairement exprimé son refus du type de fédéralisme que ses frères libéraux pratiquent à Ottawa et se préparaient ouvertement à imposer sur le terrain, s'il s'était donné un programme non seulement de résistance mais aussi de revendications, s'il avait proposé des consultations populaires sur le rattachement des «compétences» constitutionnelles auxquelles il se disait attaché, il aurait eu une sérieuse chance de gagner. Car l'appui au Parti québécois, en 1994, était mesuré, parfois même tiède. Dans certains comtés à fond fleurdelisé, les péquistes ont dû batailler ferme jusqu'à la fin. M. Parizeau a longtemps suscité plus d'agacement que de confiance, et l'aspect radical de son programme «national» laissait un centre à découvert.

Le PLQ a refusé de l'exploiter: il y a, autour de M. Johnson, des conseillers aussi «idéologues» sinon plus que les militants péquistes ou leur chef. Le Parti libéral devra s'interroger sur leur rôle autant que sur son leadership.

Le Parti québécois peut prendre le temps de savourer sa victoire. Les écueils étaient nombreux, et les moindres n'étaient pas l'énerverment et l'hostilité qui ont saisi le Canada à la perspective de son retour aux affaires. Que le climat de la campagne soit resté serein est une marque de maturité chez une formation où les fusibles ont déjà sauté plus rapidement. Le nouveau gouvernement devra d'ailleurs se souvenir que la recette de son succès, tout au long de ces sept interminables semaines, n'a pas tenu à la radicalisation de son programme, dont les militants étaient si fiers tant au chapitre de la social-démocratie ou de la marche vers la souveraineté. Les bémols ont partout aidé, rassuré, convaincu que le Parti québécois ne se cantonnait plus dans l'opposition, qui peut paradoxalement devenir un confort, et qu'il était tout à fait apte à reprendre la charge du pouvoir.

Le Parti québécois a en somme mieux su lire l'humeur des électeurs, ce qui paraît simple mais l'est moins qu'on le croit, malgré les pluies de sondages. Car encore faut-il y greffer ses propositions, les adapter, susciter la confiance. L'image la plus efficace de la campagne, celle qu'affectionnait M. Parizeau, aura été le «gout de bouger». Au delà de leur scepticisme, à tous égards et en toute «logique» aussi, c'est ce que voulaient les Québécois.

L E T T R E S

Et l'esclavage avec ça?

Le poste qu'occupe Jean-Luc Migué à l'École nationale d'administration publique n'est sûrement pas régi par les seules normes du travail.

Si c'était le cas, il n'aurait pas écrit qu'il «ne se trouve pas de dimensions de la vie au travail que les lois sur les normes ne touchent pas: congés payés, absences payées pour maladie ou autres raisons, vacances, conditions physiques des lieux» (*Le Devoir*, 7 septembre 1994).

Le professeur Migué sait-il que la Loi des normes du travail ne prévoit aucune absence payée pour maladie; sait-il que l'employé régi par ces normes ne peut pas être malade sinon à ses frais?

Sait-il que si Noël et le Jour de l'An «tombent» un samedi ou un dimanche, ces journées fériées n'étant pas «transférables», l'employeur n'est pas tenu d'accorder un congé payé à ses employés?

Sait-il qu'il y a des gens, et peut-être plus nombreux que l'on pense, qui, en 1993, ont eu une fin de semaine «ordinaire» de deux jours parce que Noël et le Jour de l'An arrivaient un samedi et qu'en 1994, alors qu'on célébrera les Fêtes un dimanche, ils n'auront en partage que leur week-end habituel?

A-t-il déjà eu deux semaines de vacances par année pendant les cinq dernières années (un adoucissement de la loi entrant en vigueur en 1995)?

C'est long cinq ans... et c'est court deux semaines. Au «vrai» salaire minimum qui n'a toujours été que de «zéro» de M. Migué, je réponds: et l'esclavage avec ça?

Le discours néolibéral imprègne tant notre société à l'heure actuelle qu'il amène des gens travaillant dans des conditions pénibles, mal rémunérés, à dire: au moins, je suis chanceux, j'ai un job.

Comme on disait autrefois: quand on est né pour un petit pain...

Bien avant les sous, bien avant le profit, je place dans mon échelle de valeurs la justice, la qualité de vie et le bien-être des gens.

Et puis, ce ne sera pas en détériorant les conditions de travail des uns que l'on créera des emplois décents pour les autres.

Lucie Dufour
Montréal, 8 septembre 1994

L'Église et l'avortement

Si l'Église était un peu plus thomiste devant le «ce qui est» — 20 millions d'avortements par année —, elle accepterait d'assouplir les théories qu'elle défend.

En morale, il n'y a pas de lois générales. Non seulement en morale, mais «en réalité».

La morale de l'Évangile a toujours été, de tout temps, circonstancielle.

À l'époque de l'inquisition, la morale était moins circonstancielle, moins de l'Évangile et moins réaliste.

Un exemple de rigidité cadavérique n'est pas un exemple d'intelligence.

Comme dit si bien Chesterton, on a parfois l'impression que l'Église a tout perdu, sauf la raison. Ce n'est pas de cette folie-là que parlait Paul de Tarsus. Qui perd la réalité perd aussi le ciel.

Gilles Derome
Laval, 7 septembre 1994

La musique au tennis

Un article du *Devoir* annonce qu'il y aura de la musique dans des tournois de tennis professionnels.

D'autres sports comme le hockey, le baseball, le football, le basketball et le pugilat ont déjà adopté cette nouveauté.

Le tennis entre dans le cercle moderne des sports où la musique crée une ambiance et une atmosphère.

À mon avis, si le tennis copie d'autres sports, il perdra son authenticité, sa classe et son sérieux.

Son conservatisme en prendra pour son rhume.

De sport à l'esprit royal, pour ne pas dire aristocratique, il deviendra commun et ordinaire et perdra son véritable cachet.

Il ne sera plus qu'un sport purement commercial sans tradition semblable à d'autres qui ont perdu leur unicité.

Ces sports ne doivent pas lui servir d'archétype.

Pour garder sa particularité, le tennis doit protéger son image et ne pas tomber dans la banalité et le déjà-vu.

Sinon, il perdra des amateurs. Ceux qui l'aiment pour son côté sérieux, ancien et pur. Un véritable sport. Un sport sans artifice qui garde sa tradition et son classicisme.

Yves Préfontaine
Sherbrooke, 1^{er} septembre 1994

Faites sonner le «t»

Toutes les fois que j'entends «tous» les fois, je «viens» les oreilles tout croches.

D'aucuns perçoivent comme incorrect le «t» phonétique qui est fréquemment utilisé en fin de mot dans le langage familier. (debout, lit, etc.).

Toutefois, ce son «t» est parfois grammaticalement correct.

Il est, par conséquent, malheureux que par hypercorrection, ces mêmes personnes prononcent «tous» les fois ou encore «tous» les semaines, croyant sans doute bien dire. Hélas, il n'en est rien.

Elles commettent, par ignorance, une erreur grossière. Sachez, et je m'adresse à toutes les personnes ci-haut mentionnées, que l'accord avec «tous» se fait quand il est adjectif.

Ainsi, dans le cas où le nom est féminin (pluriel ou singulier), veuillez, de grâce, faire sonner le «t». C'est ça, le bon français.

Toutes mes excuses à ceux qui se reconnaîtront.

Jocelyne Dupuis
Montréal, 31 août 1994



O P I N I O N

L'euthanasie déborde le cadre médical

ANNE VAILLANCOURT
Montréal

L'euthanasie est une question qui confronte les médecins mais qui déborde le cadre de l'acte médical.

Récemment, on apprendait que le conseil général de l'Association médicale canadienne (AMC) a majoritairement rejeté une proposition de son comité d'éthique qui introduisait, avec certaines réserves, la pratique de l'euthanasie et de l'aide médicale au suicide. L'AMC a finalement adopté une contre-proposition excluant toute participation de ses membres à l'euthanasie et à l'aide médicale au suicide, préférant s'en remettre au principe des soins palliatifs.

En soi, cette décision n'a rien d'étonnant. Ce qui mérite d'être souligné, c'est qu'une proportion significative (soit 44% des membres de l'AMC qui ont voté) a appuyé la proposition sur l'euthanasie et l'aide médicale au suicide. Cet appui traduit deux changements. D'abord, il marque une transformation de la conception du rôle du médecin. Ensuite, il manifeste l'évolution de notre regard sur la vie: on ne reconnaît plus désormais que le seul caractère sacré de la vie, on considère avec de plus en plus de force sa qualité (exercer son autonomie et vivre dans la dignité).

Si j'entrevois d'un oeil plutôt favorable la proposition formulée par le comité d'éthique, je trouve quand même réconfortante la réponse donnée par l'AMC. Le débat n'est pas clos. Et c'est tant mieux. La proposition du comité d'éthique de l'AMC ne constituera qu'un jalon de la réflexion.

Que la majorité des membres de l'AMC aient préféré, à ce stade, s'en remettre à la pratique actuelle des soins palliatifs n'a rien de surprenant. Pour un médecin — pour n'importe qui —, faire face à des requêtes aussi délicates que l'euthanasie peut sans doute devenir fort difficile. Outre le fait que les médecins et

intervenants de la santé doivent se donner des lignes de conduite pour faire face à ces demandes, l'euthanasie et l'aide médicale au suicide posent en arrière-plan un problème d'éthique de taille qui dépasse le champ médical et nécessite l'apport d'autres disciplines.

L'euthanasie remet en cause le rôle traditionnel du médecin et jusqu'à un certain point les buts séculaires de la science médicale. Bien que l'on puisse critiquer les aspects bureaucratiques — et inefficaces à certains égards — du système médical actuel, il n'en demeure pas moins que les médecins et divers intervenants de la santé sont bien placés pour comprendre la souffrance engendrée par la maladie parce qu'ils s'efforcent de l'enrayer ou à défaut de la diminuer. La maladie, qui existe toujours sous de nouvelles formes, représente aussi des défis pour les chercheurs qui doivent sans cesse repousser les limites de la connaissance médicale. En cela, la médecine est une science évolutive et ce qui est une cause désespérée aujourd'hui ne le sera peut-être pas demain. Vu sous cet angle, on peut comprendre qu'il soit difficile pour les médecins de reconnaître que leurs patients ont le droit de demander à mourir et implicitement d'admettre que la mort soit parfois une solution.

Cela dit, il est injuste de faire supporter les conséquences de l'évolution de la science médicale par les patients pour qui la médecine n'offre pas d'alternative valable.

Du point de vue du droit, malgré l'introduction de dispositions législatives concernant l'acharnement thérapeutique, l'euthanasie et l'aide au suicide sont encore à ce jour prohibées sans exception dans le Code criminel. Il est possible que cela contribue à alimenter la réticence de certains médecins à reconnaître la pratique de l'euthanasie. Face aux demandes qui leur sont adressées, les médecins sont dans une position délicate, comme s'ils étaient à la fois juge et partie: ils sont juges parce

qu'ils doivent décider de donner suite ou non aux requêtes de leurs patients, et ils sont parties parce qu'ils encourent leur responsabilité à l'égard des actes médicaux qu'ils choisissent de poser.

Mais le plus grand inconfort face à la pratique de l'euthanasie provient du fait qu'elle soulève des questions si complexes qu'elles dépassent la seule perspective de l'acte médical. L'euthanasie s'inscrit dans l'évolution des droits fondamentaux en ce qu'elle implique justement de pousser encore plus loin les limites des droits individuels. Voilà un débat qui intéresse l'ensemble de la collectivité. Jusqu'où sommes-nous prêts à aller comme société dans la reconnaissance de l'exercice de la liberté et de la responsabilité individuelle? Sommes-nous prêts à reconnaître à une personne le droit de décider de ses propres limites vis-à-vis la souffrance dans une situation où la médecine n'offre pas d'espoir? Et collectivement, jusqu'où sommes-nous prêts à aller pour aider et assister les personnes malades dans leur choix de vivre et mourir dans la dignité?

Autant de questions qu'on commencent seulement à débattre et pour lesquelles il n'y a pas de réponses définitives. Il serait souhaitable que la réflexion sur l'euthanasie se poursuive dans la multidisciplinarité, reflétant mieux ainsi la complexité et la diversité des questions posées.

Toutefois, dans le but d'aider les intervenants de la santé confrontés à ces demandes, il reste encore à envisager des moyens qui leur permettraient de mieux y faire face. Parmi l'inventaire des solutions à moyen terme, une voie intéressante à explorer consisterait à décriminaliser l'euthanasie en y prévoyant le recours à des comités d'éthique. Ainsi, le traitement de ces demandes cas par cas s'en trouverait légitimé tout en permettant la poursuite de la réflexion sur le sujet.

La chronique de Pierre Graveline sera dorénavant publiée le jeudi.

À P R O P O S

... d'augmentations salariales

La rémunération hebdomadaire moyenne était de 571,94\$ en juin, ce qui représente une augmentation de 2,9% par rapport au niveau de l'année précédente. Ces hausses ont surtout profité aux industries à forte concentration d'employés rémunérés à l'heure, comme celles de la construction, du commerce de détail et de l'hébergement et de la restauration. De plus, les employés horaires de ces industries ont obtenu leurs plus fortes augmentations de salaire en Ontario et au Québec.

D'une année à l'autre, la rémunération s'est accrue dans 12 des 14 principaux groupes d'industries et a dimi-

nué dans les deux autres, à savoir les administrations publiques et l'exploitation forestière. La rémunération hebdomadaire moyenne a connu sa croissance la plus marquée dans la construction, où elle a progressé de 5,6% par rapport à juin 1993, pour atteindre 667,40\$.

La rémunération hebdomadaire moyenne s'est accrue dans toutes les provinces par rapport à l'année précédente. Des hausses supérieures à la moyenne nationale ont été enregistrées en Colombie-Britannique (4,3%) et en Ontario (3,6%).

Statistique Canada, septembre 1994.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSFAÇON, CHRISTINE HOUDE

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAISCEQUEDOIS

IDÉES

Le monde démographique

Le Canada doit consacrer des fonds pour le contrôle des naissances, sans lequel l'accélération de la destruction de l'environnement est garantie



PHOTO THE WORLD BANK

Les pays en développement sont les plus touchés par la présente explosion démographique.

CLAUDETTE JOBIN
Présidente
Ligue des femmes du Québec

Le 7 juillet 1994, en route pour la réunion du G-7 à Naples, le premier ministre Jean Chrétien s'est arrêté à Rome. Prié par le pape d'endosser les vues rétrogrades, misogynes et contraires à la sauvegarde de l'environnement du Vatican, M. Chrétien s'est contenté de lui dire et de répéter aux caméras et aux journalistes présents que la position du Canada était à l'étude. Il a raté là une belle occasion de parler!

Le simple bon sens aurait voulu qu'il donne en exemple la situation canadienne faisant de l'avortement la demande un geste médical sans encadrement juridique spécial, ce qui fonctionne très bien. Quant au contrôle des naissances, M. Chrétien n'avait qu'à citer son autobiographie au pape. Dans ce petit livre, il ne fait aucun mystère des 19 enfants engendrés dans la résignation par les parents Chrétien, du temps où «Dieu décidait du nombre d'enfants dans les familles».

Les nouvelles qui nous sont parvenues du Caire nous ont appris que le ministre fédéral Sergio Marchi, délégué du Canada à la Conférence mondiale sur la population, s'est contenté de tergiverser: le Canada se fait tirer l'oreille au lieu d'annoncer des fonds consacrés au contrôle des naissances, sans lequel l'accélération de la destruction de l'environnement et l'ampleur et la sauvagerie des guerres sont garanties. Pourtant, le temps presse.

En 1974, lors de la première Conférence internationale sur la population, nombreux étaient ceux qui souhaitaient la contrainte volontaire pour ralentir la croissance de la population humaine. Depuis, la Chine a jugé bon de mettre en œuvre la contrainte forcée pour freiner le rythme des naissances. Néanmoins, la croissance s'est tellement accélérée que, déduction faite de tous les morts, c'est presque l'équivalent de quatre Canada par an qui s'ajoute à la population de la terre. Des régions entières se détruisent littéralement sous leur poids démographique.

Pourquoi? Parce que les pays développés exportent leur technique sans s'astreindre à prévoir les conséquences de leurs gestes. Parce qu'ils tardent à admettre que le combat

contre les décès prématurés doit obligatoirement s'accompagner d'efforts efficaces et soutenus pour réduire le nombre des naissances. Parce que leur imprévoyance empire, volontairement ou pas, des déséquilibres dans les ratios population/territoire et enfants/adultes productifs, condamnant de la sorte des innocents à la famine et à la déposssession. Si la tendance se maintient — et il ne faut pas mâcher les mots pour le dire —, le comportement de chenilles des humains va incessamment racher leur arbre, la Terre.

Les pays en développement sont les plus touchés par la présente explosion démographique, ce qui explique que les nantis mettent du temps à diagnostiquer et à aborder lucidement ce qu'ils ne perçoivent que de loin. Or, la souffrance et la dévastation seraient bien moindres sans les inventions et les interventions de l'Europe et de l'Amérique.

Ainsi, en matière d'hygiène et de soins médicaux, le chemin parcouru depuis Lister et Pasteur nous confère une efficacité toute récente et mal digérée. C'est cela qui nous rend redoutables. Face à la technologie moderne, la médecine comme les autres, on ne peut plus dire *A Dieu va!* Nos succès nous condamnent à prévoir les conséquences, à calculer les limites et à agir des deux côtés à la fois, si l'on ne veut pas faire chavirer toute la barque!

En matière de reproduction et de santé des femmes, les patriarques ne font pas le poids face à Nafis Sadik. La docteure Sadik est directrice exécutive du Fonds des Nations unies pour la population. Cette grande dame, née en 1929, dans une famille traditionnelle musulmane, a commencé sa carrière d'obstétricienne-gynécologue au Pakistan, en 1952. Dans les petites communautés rurales, il y a 40 ans, elle a pris sur elle d'éduquer les couples pour alléger le sort de celles qu'elle décrit comme *machines for having children*. Mme Sadik a gardé son aptitude à ne pas faire l'autruche.

Dans une entrevue accordée à *Scientific American*, parue en juin 1993, elle rappelle comment la moitié du demi-million de femmes qui meurent des suites d'une grossesse chaque année, sont victimes d'un avortement mal fait, ce qui doit cesser. Elle sait par expérience qu'à la racine du problème démographique, on trouve le manque d'équité envers les femmes et elle le répète à tous ceux qui ont des oreilles pour entendre.

Notre gouvernement doit sans tarder lui manifester un appui plein et entier, moralement et financièrement.

La croissance s'est tellement accélérée que c'est presque l'équivalent de quatre Canada par an qui s'ajoute à la population de la terre.

Bibliothèques publiques

Qualité Québec

Toute comparaison avec les provinces canadiennes traduit mal les progrès réalisés chez nous

LIZA FRULLA

Ministre de la Culture et des Communications,
responsable de la Francophonie

Monsieur Réjean Savard, j'ai pris connaissance de l'article paru dans *Le Devoir* du 7 septembre 1994 («Echec aux bibliothèques publiques») portant sur la lecture publique au Québec, par lequel vous concluez sur un échec total de la politique gouvernementale à l'égard des bibliothèques.

En qualité de spécialiste du domaine des bibliothèques, vous n'êtes pas sans savoir que toute comparaison avec l'Ontario et les provinces canadiennes traduit mal les réels progrès accomplis au cours des dernières années.

L'intervention de la société québécoise est certes plus récente, mais donne des résultats. Le service de lecture publique est maintenant accessible à près de 90% de la population et la qualité des services et des équipements s'est nettement améliorée.

Ce développement est le fruit d'un effort conjoint du gouvernement du Québec et des municipalités. De 1986 à 1993, l'aide gouvernementale aux bibliothèques publiques est passée de 16 328 600\$ à 22 717 100\$. L'augmentation totale a donc été de 6 388 500\$, ce qui représente un accroissement de 39,1% en sept ans ou 5,6% par année en moyenne. Cette augmentation est d'autant plus significative qu'elle est supérieure à la hausse du coût de la vie.

Pour cette même période, nous avons investi près de 70 millions en immobilisations et réalisé plus de 170 projets d'équipements.

Parallèlement, les municipalités ont consenti un effort soutenu. Leur contribution aux dépenses de fonctionnement est passée de 54 à 107 millions\$ et elles ont alloué près de 58 millions\$ aux projets de construction de bibliothèques.

La situation des bibliothèques publiques a donc connu au Québec un rattrapage qui, tous en convenant, était nécessaire. Ces efforts ont porté fruits sur le plan de la fréquentation des bibliothèques et sur les habitudes de lecture puisque le pourcentage d'usagers et les prêts de livres ont augmenté respectivement de 10% et de 30% environ.

Il s'agit là d'une progression importante à tous égards qu'il importe de poursuivre en améliorant la qualité des services et en accentuant le rôle des bibliothèques comme lieu d'accès à toutes les formes d'information, notamment par l'autoroute électronique.

La politique culturelle, adoptée en juin 1992, insiste sur le rôle majeur joué par les municipalités en matière de bibliothèques publiques tout en réaffirmant l'implication du gouvernement du Québec de continuer à favoriser l'accessibilité des bibliothèques et l'accroissement de la qualité de leurs services.

C'est dans cette optique qu'il faut interpréter la réorganisation interne du Ministère. Le redéploiement des ressources spécialisées dans ce secteur, comme dans les autres domaines, correspond à la volonté du Ministère de rapprocher les services et l'expertise offerts aux municipalités des diverses régions.

Il faut d'ailleurs ici saluer plusieurs maires et élus municipaux qui, de plus en plus, s'engagent dans l'élaboration de politiques culturelles municipales et qui croient fermement au rôle et à l'importance de leur développement culturel. Cette collaboration et cette concertation assurement, nous le croyons, un rayonnement culturel plus durable.

Enfin, la Loi sur le ministère de la Culture, adoptée en décembre 1992, consacre un chapitre entier aux bibliothèques publiques et aux centres régionaux de services aux bibliothèques publiques.

Il s'agit là du seul secteur mis ainsi en évidence dans cette loi. Les rôles et les responsabilités du gouvernement, de même que la concertation qui prévaut dans ce secteur avec les partenaires municipaux pour soutenir l'établissement de ces institutions et le développement de leurs activités, y sont clairement établis.



PHOTO JACQUES NADEAU

Liza Frulla

Une police d'assurance

La «police professionnelle communautaire», c'est une stratégie pour l'avenir

ANDRÉ NORMANDEAU

Criminologue et professeur

École de criminologie, Centre international de criminologie, Université de Montréal.

L'auteur est responsable du livre vert du

gouvernement du Canada: Une vision de l'avenir de la police au Canada / Police-Défi 2000. Il est directeur du Groupe de recherche sur la police québécoise.

Au dernier Congrès de l'Association des chefs de police du Canada, on en a parlé comme si l'idée allait de soi. Jacques Duchesneau, le directeur du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal depuis janvier 1994, l'a repris à sa façon, dans la foulée de ses deux prédécesseurs, les directeurs Roland Bourget (1985-1989) et Alain Saint-Germain (1989-1993). Le Rapport Malouf, rendu public en juillet 1994, l'a repris également à son compte. Les Français l'appellent «police de proximité», les Britanniques et les Nord-Américains «police communautaire» (*Community Policing*). La Gendarmerie royale du Canada, la Sûreté du Québec et certains services de police québécois utilisent l'étiquette «police sociopréventive». Pour le grand public, sans utiliser d'adjectif car pour eux «la police, c'est la police», l'idée clé pourrait s'exprimer par l'image d'une «police d'assurance» pour l'avenir, pour l'an 2000!

«Tout le monde le fait, fais-le donc!», clame la publicité. «Tout le monde en parle, parlons-en», pourrions-nous ajouter. En effet, même s'il y a, semble-t-il, un consensus sur ce «modèle communautaire», il n'est pas certain que les principaux éléments du modèle soient bien connus du public, des journalistes, des élus, des policiers même. Compte tenu qu'on se réfère constamment à ce modèle depuis quelques années, peut-être serait-il utile d'en préciser les «ingrédients» par excellence.

D'abord l'expression: la police de l'an 2000 que nous développons actuellement est une «philosophie d'action» et une «stratégie organisationnelle» comportant deux grands volets, le volet professionnel et le volet communautaire. Une «police professionnelle» est essentiellement une police qui vise à «solutionner» vraiment les «problèmes» liés à la sécurité publique. C'est une «police d'expertise» (*Problem-Oriented Policing*, selon le terme américain). Une «police communautaire» est une police qui solutionne certains de ces problèmes en «partenariat avec les citoyens», au sens large. En fait, l'expression la plus juste serait celle d'une «police professionnelle de type communautaire». Un certain nombre d'ingrédients (les «3 fois 7») caractérisent ce modèle de police.

Les ingrédients idéologiques

- L'éclatement des bureaucraties, l'éclatement de certains carcans administratifs qui étouffent l'initiative et le dynamisme des policiers.
- Une révision du modèle paramilitaire, par une redéfinition de l'autorité et de la discipline au sein des services de police.
- L'esprit de l'entreprise privée (avec nuances): le goût du risque (calculé); le droit à l'erreur (à certaines conditions); la responsabilisation personnelle;

une prime à l'effort, à la qualité, à l'innovation, à l'imagination créatrice; une «perspective client» et «service au consommateur» de sécurité publique; l'excellence, l'efficacité et l'efficience... au-delà des clichés.

■ Une motivation professionnelle renouvelée par un recrutement et une formation de base et continue de haute qualité; un plan de carrière et un système de promotion axés sur un équilibre entre la diversité des tâches, la spécialisation, l'autonomie professionnelle et l'immutabilité; une échelle de salaire plus différenciée.

■ Un leadership novateur, «visionnaire», avec du «caractère», de type «entrepreneur», à tous les niveaux du Service de police.

■ Des partenaires multiples entre la communauté (par ses associations), les élus, les gestionnaires du Service et le syndicat policier; entre le Service de police, les autres services publics (éducation, santé, travail...) et les autres services de justice (projets de prévention communautaire, la sécurité privée, le judiciaire, le correctionnel).

■ Une gestion participative par le remplacement d'un syndicalisme de confrontation à l'ancienne par un syndicalisme de concertation moderne, par le remplacement d'une gestion hiérarchique autoritaire par une «gestion de concertation».

Les ingrédients théoriques

■ La mission de la police est fondamentalement celle d'agents de la paix; le policier travaille dans le respect des droits et libertés démocratiques.

■ La police adopte une stratégie cruciale: une consultation systématique de la communauté et de ses associations.

■ L'attitude et le comportement de la police est définitivement de nature proactive et interactive (police-communauté).

■ La police axe en partie ses énergies à la solution des problèmes liés à la criminalité et au désordre social; en collaboration avec les partenaires appropriés, elle vise à solutionner au moins partiellement certaines causes des problèmes par des activités de prévention autant que de répression.

■ La police professionnelle de type communautaire n'est pas une nouvelle religion. C'est une philosophie et une stratégie pour le présent et l'avenir. Les étiquettes de «professionnelle» et de «communautaire» sont de bons prétextes pour favoriser le changement.

■ Un jour, toutefois, ces adjectifs ne seront plus nécessaires, le jour où la police et les citoyens auront vraiment compris que, de toute façon, une police de qualité en pays démocratique est une police automatiquement professionnelle et communautaire. Le directeur Jacques Duchesneau (SP-CUM) parle de développer pour Montréal «la meilleure police».

Le meilleur modèle est justement à nos portes. Il est très exigeant. De l'ordre de l'excellence. C'est vraiment le défi de l'an 2000.



ILLUSTRATION SERGE CHAPLEAU

■ La police, en liaison avec les autres grands services publics et privés, contribue à améliorer la qualité de la vie; par ses programmes communautaires de prévention, elle vise non seulement à contenir et à réduire la criminalité mais également à réduire la peur du crime et à mousser le sentiment réel de sécurité de la communauté.

■ Les policiers de première ligne sont des généralistes plutôt que des spécialistes, dont le niveau de responsabilité et d'autonomie est important à l'intérieur d'une organisation décentralisée et déconcentrée.

■ L'obligation de rendre compte rigoureusement à la communauté et aux élus politiques caractérise un service de police (dit communautaire) de qualité.

Les ingrédients pratiques

■ Une multitude de projets de prévention communautaire du crime, sous le leadership de la police et des organismes communautaires, en partenariat souvent avec d'autres services publics et privés.

■ Une multiplication de la présence policière par l'ouverture de minipostes de police communautaire aux quatre coins de la ville ou même d'un quartier, selon les dimensions démographique et géographique.

■ Une visibilité policière additionnelle est également renforcée par le retour dans le paysage du quartier des patrouilles de policiers à pied, à vélo ou à cheval, rattachées de préférence aux minipostes.

■ La mise sur pied de comités consultatifs de citoyens auprès du service de police, au niveau de la ville et des quartiers, est un élément important.

■ La participation active des élus politiques au sein d'un conseil local de sécurité publique.

■ Un fonctionnement adéquat d'un comité de déontologie policière pour répondre aux plaintes de certains citoyens envers certains policiers.

■ Un recrutement qui reflète l'éventail démographique de la ville (communautés culturelles, femmes); une formation de base et continue axée sur une police professionnelle de type communautaire; des méthodes de travail plus fines et plus rigoureuses (*better and smarter*).

La «police professionnelle de type communautaire» n'est pas une nouvelle religion. C'est une philosophie et une stratégie pour le présent et l'avenir. Les étiquettes de «professionnelle» et de «communautaire» sont de bons prétextes pour favoriser le changement.

Un jour, toutefois, ces adjectifs ne seront plus nécessaires, le jour où la police et les citoyens auront vraiment compris que, de toute façon, une police de qualité en pays démocratique est une police automatiquement professionnelle et communautaire. Le directeur Jacques Duchesneau (SP-CUM) parle de développer pour Montréal «la meilleure police».

Le meilleur modèle est justement à nos portes. Il est très exigeant. De l'ordre de l'excellence. C'est vraiment le défi de l'an 2000.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'information générale et météorologique: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Guy Taillefer (adjectif au directeur de l'information); Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Précourt (pages éditoriales); Martin Ducloux et Désirée Szucsany (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Pierre Cayouette (livres), Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramier, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chapleau (carticaturiste); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Denise Babin, Marie-Claude Petit (commis), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ: Lucie Pinsonneault (directrice), Yves Williams (superviseur, avis publics et annonces classées), Jacqueline Avril, Daniel Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Johanne Guibeau, Jean-Yves Guilbert, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Micheline Ruelland, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Michelle Rousseau, Micheline Turgeon, Olivier Zuida (commis); Pierre Bouchardeau (secrétaire). L'ADMINISTRATION DES SERVICES COMPTABLES: Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lucas, Nathalie Perrier, Danièle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjoins à l'administration). LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE: Christiane Benjamin (directrice), Johanne Brien (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES: Guy-Renaud Kirouac (directeur), Chrystian Guy (superviseur à la promotion des abonnements), LA PRODUCTION: Marie-France Turgeon (directrice de la production), Richard DesCormiers (responsable du système informatique), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Caroline Des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Michael Schneider, Christiane Vaillant. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Pierre Bourgie (président), LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général).

ACTUALITÉS

VICTOIRE

Des semaines turbulentes à venir

SUITE DE LA PAGE 1

des suffrages exprimés, contre 46% pour l'équipe de Daniel Johnson.

La carte primée de ce scrutin, l'Action démocratique de Mario Dumont, était de son côté en voie de récolter 6% des voix, un score là aussi légèrement inférieur à ce que les derniers sondages d'opinion montraient. Toutefois, Dumont est parvenu à s'emparer de son comté de Rivière-du-Loup avec une avance confortable sur son adversaire péquiste Harold Lebel.

Les projections initiales ont rapidement donné MM. Parizeau et Johnson vainqueurs dans leurs fiefs respectifs de L'Assomption et Vaudreuil. La quasi-totalité des ministres se sont également assurés la victoire: Robert Middlemiss dans Pontiac, Roger Lefebvre dans Frontenac, John Ciaccia dans Mont-Royal, André Bourbeau dans Laporte, Christos Sirros dans Laurier-Dorion, Gérard Tremblay dans Outremont, Pierre Paradis dans Brome-Missisquoi, Jacques Chagnon dans Westmount-Saint-Louis, Liza Frulla dans Marguerite-Bourgeoys. En revanche, le ministre de l'Emploi Serge Maril a été défait dans Salaberry-Soulages.

Au PQ, les vedettes Bertrand Landry (Verchères), Jean Rochon (Charlesbourg), Daniel Paillé (Prévost), Camille Laurin (Bourget), Céline Signori (Blainville) et Mathias Rioux (Matane) ont remporté la victoire. Les députés Jacques Léonard (Labelle), François Gendron (Abitibi-Ouest), Jean Garon (Lévis), Guy Chevette (Joliette) ont aussi été tous réélus.

Dans Chambly, Louise Beaudoin était en avance sur la ministre Lucienne Robillard. La lutte était également des plus serrées dans Saint-Henri-Sainte-Anne, où le PQ présentait le Dr Réjean Thomas, de même que dans Iberville, où le controversé Richard Le Hir disposait d'une mince majorité; idem pour Mo-

nique Simard dans Bertrand. Quant à Jean Campeau, il était en difficulté dans Crémazie.

L'honneur d'être le premier député officiellement élu a échu au libéral Georges Farrah, ministre sortant de l'industrie et du Commerce nommé en janvier dernier par Daniel Johnson et reconduit dans sa circonscription des Îles-de-la-Madeleine. Du côté du PQ, la critique de l'Opposition en matière d'Éducation, Jacques Brassard, détenteur d'une majorité écrasante, a de nouveau reçu l'appui de ses électeurs dans Lac-Saint-Jean.

En dépit de l'intérêt mitigé dont ils ont fait preuve au cours de cette campagne estivale, les électeurs québécois ont participé massivement au scrutin d'hier. On note également que le fossé entre francophones et non francophones est demeuré relativement profond, comme c'avait été le cas au référendum constitutionnel de 1992 et aux dernières élections fédérales. Par le jeu de la démographie des circonscriptions, l'écart relativement faible entre péquistes et libéraux a ainsi été grandement amplifié.

Mais l'ampleur de la victoire péquiste, moins importante qu'il était logique de le prévoir compte tenu des sondages, promet des semaines turbulentes et pourrait donner des munitions aux adversaires des souverainistes.

Quant au match référendaire proprement dit, il ne débute vraisemblablement que dans quelques mois, au gré du processus d'enclenchement — création d'une commission extraordinaire chargée d'étudier les perspectives d'avenir du Québec, présentation à l'Assemblée nationale d'une motion visant à appuyer la souveraineté, rédaction d'une constitution québécoise — annoncé dans le programme du PQ. Officieusement, il pourrait toutefois se mettre en branle beau-

coup plus tôt, peut-être même dès ce matin alors que les libéraux fédéraux se réuniront en caucus à Ottawa.

Le chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, a d'ailleurs promis que la prochaine session de la Chambre des communes verrait les affaires québécoises prendre le haut du pavé dans les débats. Et il faut s'attendre que tant le gouvernement fédéral que le reste du Canada dans son ensemble, après avoir fait vœu de silence au cours de la récente campagne, ne se gênent maintenant plus pour élever le ton.

Il restera également à déterminer, dans les moments fébriles à venir, quelle «lecture» du verdict feront les gagnants. Les péquistes ont cherché tout du long, sans pour autant cacher leur option souverainiste, à faire valoir que cette élection visait au choix d'un nouveau gouvernement. Entre la volonté de changement qu'ont certes exprimée les Québécois et une réelle adhésion au courant séparatiste, la part des choses demande toujours à être faite.

A cet égard, l'attitude de Jacques Parizeau quant aux relations à entretenir avec le reste du pays servira selon toute probabilité d'axe au débat.

Par ailleurs, pour Daniel Johnson, le seul fait d'avoir évité la débandade (le cap psychologique se situait autour des 40 sièges) pourrait consolider le leadership et servir de tonique en vue de la campagne référendaire.



PHOTO JACQUES NADEAU

La démocratie n'a pas d'âge.

PARIZEAU Une foule fébrile au Capitole

SUITE DE LA PAGE 1

théâtre Capote, à Québec, ont accueilli avec soulagement — la foule était fébrile et les organisateurs tendus —, l'annonce par Radio-Canada, vers 20h30 que le PQ formerait un gouvernement majoritaire.

Au moment de mettre sous presse, les partisans attendaient fébrilement le discours du chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, et celui du président du Parti québécois, Jacques Parizeau.

Pour les faire patienter, les dirigeants avaient organisé une parodie de partie de hockey, présentée sur écran géant, évoquant les trois périodes définies par le chef Parizeau. Les résultats étaient inscrits sur un tableau indicateur similaire à celui qu'on retrouve au Forum de Montréal.

L'animateur Paul Sarrazin rappela la mise au jeu, le NON à l'Accord de Charlottetown en 1992, la première période, celle du Bloc québécois durant laquelle l'as compteur Lucien Bouchard marqua 54 buts pour autant de députés souverainistes élus au parlement fédéral en 1993. La soirée d'hier marquait la fin de la deuxième période, avec la victoire du Parti québécois, et le début de la troisième, qui conduira à un référendum sur la souveraineté, en 1995.

Le public pouvait suivre les péripéties de la soirée électorale télévisée sur un écran géant. Dès qu'un réseau de télévision annonçait l'élection d'un candidat du Parti québécois, une clameur s'élevait de la salle, fébrile. Une inquiétude a traversé la foule lorsqu'un réseau annonçait, tôt dans la soirée, le Parti libéral en avance sur le PQ.

Le PQ avait remis ses bannières jaune, noire et turquoise utilisées durant la campagne et remis en fond de scène, pour seul décor, son logo habituel, la lettre Q en bleu, barrée d'un triangle de couleur rouge.

La superbe salle de style Beaux-Arts, construite en

1903 et entièrement restaurée en 1991 au coût de 14 millions, était littéralement transformée en vaste salle de presse.

Le théâtre était pour moitié occupé par quelque 250 représentants des médias d'ici et d'ailleurs, caméramans, techniciens et journalistes, dont une vingtaine provenant de pays étrangers. Sur les 1300 places assises que compte l'enceinte, il n'en restait guère plus de 800 pour les partisans venus principalement de la région de Québec.

Le Parti québécois avait décidé cette année de rompre avec la tradition et de tenir ce rassemblement à Québec plutôt qu'à Montréal. Cette décision avait un caractère symbolique, Québec étant destinée à devenir la capitale d'un Québec souverain.

Chacun se rappelle ces gros rassemblements au Centre Paul-Sauvé en 1976 et en 1980. Depuis ce temps, le PQ n'a jamais réussi à réunir autant de partisans en un seul lieu le soir des élections. En 1989, le centre sportif réservé par le parti était à moitié vide.

Les partisans ont pour la plupart célébré la victoire, ou constaté la défaite de leur candidat local dans leur comté.

Rapidement, peut-être même aujourd'hui, M. Parizeau doit rencontrer M. Johnson pour discuter de la date de la passation des pouvoirs, discuter des affaires urgentes et s'entendre sur certaines nominations.

Mais ce n'est que demain que M. Parizeau va rencontrer la presse pour faire état de ses priorités. Un délai d'une dizaine de jours devrait s'écouler avant la transmission des pouvoirs. Le premier ministre Daniel Johnson doit alors remettre sa démission au lieutenant-gouverneur, M. Gérard Asselin, et lui recommander de demander à M. Parizeau de former le nouveau gouvernement. Le jour même, le chef du parti ayant obtenu la majorité des sièges rend publique la composition du Conseil des ministres et prend les rênes du pouvoir.

DOUCHE «Un à zéro»

SUITE DE LA PAGE 1

Johnson s'est montré confiant, encourageant ses partisans et ne laissant aucunement voir qu'il pourrait perdre le pouvoir.

Dans ses dernières activités partisanes dimanche, il continuait à haranguer ses troupes en prévision d'une victoire.

Hier, dès sept heures du matin, il avait tenu à encourager près de 200 militants de sa circonscription de Vaudreuil, à l'occasion d'une rencontre privée.

Par la suite, il est allé voter, en compagnie de sa femme Suzanne Maril, dans la circonscription de Mont-Royal, où il demeure.

Il a d'ailleurs eu l'occasion de rencontrer le candidat local... le ministre des Affaires internationales John Ciaccia. «Bonjour mon candidat, lui a lancé Daniel Johnson, je m'en viens voter pour toi. Le vote est secret, mais il y a des limites!»

Le chef du Parti libéral apparaissait très souriant en arrivant au bureau de scrutin, situé dans les locaux de l'école Félix-Leclerc, et il s'est tout bonnement identifié à la scrutatrice en lui déclarant: «Je m'appelle Daniel Johnson.»

«Un à zéro», a-t-il ajouté en laissant tomber son bulletin dans l'urne. Saluant les travailleurs d'élection présents dans les locaux, Daniel Johnson est tombé tout à coup sur la candidate péquiste de la circonscription, Magda Greiss. Les deux équipes se sont saluées.

Daniel Johnson a déclaré aux médias qui le suivaient qu'il «faisait beau et que c'était une belle journée pour voter. J'encourage tout le monde à en faire autant. J'ai voté pour l'espoir et pour l'emploi».

«Et pour le bon candidat, j'espère», lui a répliqué, à la blague, John Ciaccia.

Dès l'après-midi, l'activité était intense au Métropolis, cette énorme discothèque qui était littéralement transformée en studio de télévision et de radio. Environ 200 journalistes et techniciens s'activaient à préparer la soirée électorale, et on attendait en soirée 500 militants provenant de différentes régions, principalement des comtés immédiats du centre-ville.

Les libéraux avaient tenu leur soirée électorale au Métropolis pour la première fois lors de l'élection de 1989, et selon une des responsables des communications du parti, «nous avons choisi ce lieu parce que c'est central, c'est bien situé, et c'est dans l'est de la ville. Pour nous, c'était important».

Ironiquement, le dernier rassemblement politique à s'être tenu au Métropolis a eu lieu en 1992, lors du référendum de Charlottetown, alors que la discothèque avait été réquisitionnée par les troupes souverainistes.

Hier, c'était le président de la Commission jeunesse du Parti libéral, Claude-Eric Gagné, qui animait la soirée et qui présentait les résultats. Lors d'un test de son peu avant 18h, il avait même l'énergie de se lancer dans un discours de remerciement à saveur électorale, pendant que les techniciens s'affairaient à placer leurs différents appareils. Après avoir passé l'après-midi chez lui, Daniel Johnson s'était réfugié en début de soirée au bureau du premier ministre, dans l'édifice d'Hydro-Québec, en compagnie de ses principaux conseillers.

Après son discours à la population en soirée, il devait ensuite partir pour Québec, où il est prévu qu'il tienne aujourd'hui une conférence de presse.

OPPOSITION

Un organisme parapluie pour la région de Montréal

SUITE DE LA PAGE 1

ministères, organismes et services fédéraux. Et cela, dans les secteurs de la défense, de la protection, de l'emploi et du travail, des affaires étrangères, des ressources humaines et des services économiques. Et ces chiffres excluent les emplois liés à l'armée. Le PQ a aussi parlé d'attirer à Québec des milliers de chercheurs grâce au déplacement de centres de recherche universitaire et de haute technologie.

Curieusement, le maire Jean Doré, lui aussi en campagne électorale, n'a pas dit mot sur ces grands projets de déménagement, trop heureux de voir les deux chefs venir faire des ronds de jambe sur le parvis de l'Hôtel de ville et promettre une révision du pacte fiscal de la métropole. «J'ai le sentiment d'avoir été entendu», s'est borné à dire le maire Doré. Dans le privé, il aurait affirmé qu'il y a de la place au Québec pour une «capitale» et une «métropole», et qu'il se battrait en temps et lieu si des projets de déménagements planent dans l'air.

Pourtant, d'autres acteurs montréalais s'interrogent sur ces déclarations qui jettent une ombre sur l'avenir de la région métropolitaine. À commencer par le président de la Chambre de commerce de Montréal, M. David Powell, qui souligne que l'essor de la grande région métropolitaine est essentiel et vital pour tout le Québec. «Personne n'a intérêt à jouer Québec contre Montréal que ce soit pour des votes ou d'autres intérêts. C'est dans l'intérêt de tous les Québécois de garder le cœur de leur économie en santé», affirme-t-il.

Mme Line Beauchamp, directrice générale de Pro-Est, un organisme de concertation économique de l'Est de Montréal qui regroupe 26 décideurs de ce secteur de l'île, croit que personne ne gagnerait à ce que soit grugée une partie de l'activité économique et intellectuelle de Montréal. «Il faut reconnaître la réalité de Montréal et son rôle dans l'économie», dit-elle, d'avis qu'il y a une forme d'«incongruité» à plaider la décentralisation tout en prônant le regroupement d'activités à Québec.

Les propos de M. Parizeau sur ces éventuels transferts font aussi grincer des dents le professeur Laurent Picard, ex-président d'une vaste commission sur l'avenir économique de Montréal (1986). «Il ne faut pas vider

Montréal pour essayer de faire un «Paris» de Québec. Les villes ne se créent pas artificiellement. Il faut surtout éviter de faire comme à Ottawa», croit-il fermement.

Mais au-delà de ces déclarations malheureuses, on ne pense pas, ou peu, que le changement de la garde à Québec modifiera de beaucoup les perspectives montréalaises. Le professeur Picard ne cache d'ailleurs pas sa lassitude face au peu d'intérêt général démontré par les deux partis à l'égard de la métropole. Le fait que l'île de Montréal soit «reléguée» dans l'opposition à ce scrutin pourrait ne pas changer grand chose à un désintérêt malheureusement omniprésent.

«Même durant les neuf ans de régime libéral, où M. Johnson a été président du comité ministériel du grand Montréal, il n'y a pas eu de grand changement», tranche l'économiste.

Par ailleurs, la présence de poids lourds au conseil des ministres, dont la députée d'Hochelaga-Maisonneuve, Mme Louise Harel, pourrait faire toute la différence, malgré l'omniprésence libérale sur l'île. «Il y aura sûrement des députés et des ministres forts. Ces gens-là se sont déjà battus pour Montréal», précise Mme Deschamp, faisant référence aux luttes menées par Louise Harel sur la formation de la main-d'œuvre, notamment pour les travailleurs de l'Est.

Le chef péquiste a au surplus évoqué l'idée de créer un organisme parapluie pour la région de Montréal, un organisme qui, espère-t-on, sera un peu plus dynamique que son équivalent libéral. Pour David Powell, il est évident que si le Conseil des ministres ne compte pas de représentants montréalais de taille, la grande région de Montréal sortira perdante.

Il n'y a pas que les milieux économiques qui anticipent un certain rejet dans l'ombre de l'île de Montréal. La décision du Parti québécois de célébrer hier soir la victoire de cette «deuxième période» uniquement à Québec «la bleue» a fait grimacer certains de ses plus fervents militants. Les militants montréalais déçus par cette désertion ont d'ailleurs dû organiser eux-mêmes des retrouvailles spontanées dans le comté de Mercier, histoire de ne pas être en reste, même les jours de gloire.

Péquistes ou libéraux, les gens de la région de Montréal s'attendent à beaucoup plus de leur gouvernement qu'une vague représentation dans l'opposition.

LIQUIDATION CHOC!

591%*

*C'est en plein temps de profiter d'offres incroyables sur tous nos modèles 1994. Financement au taux de 5,9% pour 48 mois offert, sur approbation de crédit par Toyota Credit Canada Inc., à l'achat de tout modèle Tercel et Camry 1994. Pour tous les détails, voyez votre concessionnaire Toyota participant.

Votre concessionnaire

TOYOTA

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS:
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333
ADMINISTRATION (514) 985-3333

PUBLICITÉ
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE À LA CLIENTÈLE
Extérieur (sans frais)
1-800-463-7559

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H00 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9^E ÉTAGE,
MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9

SERVICE DES ABONNEMENTS
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour
le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.
Montréal (514) 985-3355